PONT DE PO

Ce pont est un des beaux monumens de la domination française. Napoléon s'en vantait comme un des plus beaux travaux faits sous son règne : on peut le mettre au rang des magnifiques monumens de l'ancienne Rome.

On le commença en 1810, sur les dessins de l'ingénieur *Pertinchamp*, et les travaux en furent dirigés par le chev. *Mallet*. Les pierres dont il est formé furent tirées des carrières de Cumiana. La qualité des matériaux, le mode de construction, assure à ce pont la durée des siècles. Il a cinq arches soutenues par des piliers de forme ronde, et construits de manière que, si l'un venait à être renversé par un débordement du fleuve, il n'entraînerait point avec lui la chûte des autres. Le pilotage a été fait de manière que le pont aura toujours la même solidité, à moins que le fleuve ne s'abaisse. L'exécution du travail ne le cède en rien à la beauté de l'architecture, soit qu'on regarde le développement du marchepied, ou celui des parapets. Les travaux étaient déjà bien avancés à l'époque du retour du roi ; il fit augmenter ce pont de quatre grands murs latéraux, projetés sus les côtés du pont pour prolonger les digues, travail immense qui n'est pas encore achevé. Lorsqu'on aura fait ce qui reste encore à construire vis-à-vis des cales d'embarcation, on verra des magasins ayant des arcs du côté du fleuve.

L'ancien pont de Pô, que l'on voit peint dans un des meilleurs tableaux de *Canaletto*, tableau qui est dans la Pinacoteca du Palais-Madame, fut construit au commencement du xv siècle, et dura quatre-cents ans. Il avait treize arches, 10 grandes et trois petites, dont l'épaisseur totale était de 60 m. et 20 centimètres, tandis que l'épaisseur des quatre piliers du nouveau pont n'excède pas 22 mètres. L'ouverture totale de l'ancien pont était de 104 mètres 83 centimètres, et l'ouverture du pont actuel est de 125 mètres.

En l'automne de 1839 les eaux du Pô s'élevèrent à la auteur extraordinaire de 6 mètres 27 centimètres. La hauteur du Pô au-dessus du niveau de la mer est de 207 mètres.

PONT SUR LA DORA-RIPARIA

L'architecte chev. *Mosca* (Piémontais), élève de l'Ecole Politecnique de Paris, a laissé à sa patrie un monument qui suffirait, comme l'observe le chev. Cibrario, à faire l'ornement de la plus grande capitale : ce monument est le pont de Dora, qui n'a pas d'égal pour la hardiesse de la construction. Ici nous lais-

sons parler un juge plus compétent que nous, l'architecte *Raimondi Buzzani*:

« Comme le lit du fleuve Dora est oblique par rapport à l'axe de la rue d'Italie, sur le prolongement de laquelle on devait construire ce pont, en le construisant à plusieurs arches, il en serait résulté les difficultés suivantes : Si l'axe du pont eût été le même que celui de la rue par laquelle on entre à Turin, les eaux en auraient heurté obliquement les piliers; et si l'on eût fait le pont perpendiculaire à l'axe du fleuve, pour éviter le choc des eaux contre les piliers, le pont aurait été vu de côté par ceux qui étaient sur la route; cela aurait été d'un mauvais effet pour le coup d'œil : si, pour éviter ce défaut, on l'eût fait oblique, cette construction n'aurait pas répondu à l'idée d'élever un monument digne, par sa magnificence, de la capitale d'une monarchie italienne. Toutes ces difficultés furent surmontées par la pensée qu'eut le chev. Mosca de faire un pont d'un seul arc de cercle de 45 mètres de corde, et dont la flèche n'a que 5 mètres 50 centimètres.

«Ce pont a deux coupures, que les architectes apellent corne de vache; ces deux coupures ajoutent à la légèreté de l'axe, en réduisant la flèche apparente à 3 m. 75 cent., c'est-à-dire à la douzième partie de la corde, au moyen de ces cornes de vache. Lorsque les eaux atteignent le niveau le plus élevé, elles peuvent s'écouler plus facilement. Par là on voit que ce mode de construction n'a pas été employé pour la manie d'imiter les inventions étrangères, mais bien pour l'utilité du monument. On ne doit pas dédaigner une invention par cela seul qu'un autre peuple en a le premier fait usage. Il serait tems que les hommes comprissent qu'en fait d'art et de science, il ne doit exister aucune jalousie entre nations.

«C'est encore pour donner une issue aux eaux, que chaque côté du pont est formé d'un quart de cilindre, qui touche en un seul point les têtes du pont, et se prolonge jusqu'aux bords rectilignes, qui déterminent la vraie largeur du fleuve, et sont terminés par un pilier à base quarrée.

« Le pont est entouré d'une magnifique corniche à modillons, dessinée à l'instar de celle dont était orné la grande paroi qui entourait la place du Temple-de-Mars à Rome. Par là le savant architecte fit voir que, s'il a su faire nsage de tout ce que les découvertes modernes ont de mieux, pour ce qui regarde la partie scientifique, il sut aussi orner sa belle œuvre d'après le goût ancien. »

Il y a deux autres ponts, mais qui offrent si peu d'intérêt, que nous ne croyons pas devoir en parler d'une manière particulière. L'un d'eux, fait en briques, a été construit depuis peu sur la Dora près de Turin, sur la route qui conduit au cimetière. L'autre est construit sur la Stura (route de Milan).

PONT EN FER SUSPENDU

Ce pont auquel on a donné le nom de pont Marie-Thérèse, fut dessiné par l'ingénieur *François Lehuitre* de Chartres ; et ce fut lui qui en dirigea la construction : c'est le même ingénieur qui dessina le pont Charles-Albert en Savoie (à la Caille).

Ce pont est sur le Pô vis-à-vis de l'allée dite *Corso del Re* ou *Viale dei Platani* ; sur la rive gauche, de l'autre côté, il a en face le Poligone : il est soutenu par 198 barres de fer battu ; il s'élève à la hauteur de 14 m. 10 cent., il a 184 mètres de long ; sa hauteur au-dessus de l'eau est de 10 m. 10 c., lorsque l'eau est basse, et de 5 m. 04 c. lorsque les eaux sont très-élevées : il a 6 mètres de largeur, plus 60 cent. de chaque côté pour les marche-pieds.

Ce pont fut construit aux frais d'une société d'actionnaires qui se flattaient que les chars, au lieu de passer sur le pont de Pô, vis-à-vis du temple de la *Gran Madre di Dio*, passeraient de ce côté, chemin plus court pour ceux qui iraient à Porte-Neuve. Il paraît que leur calcul a été faux, et que le pont est passif.

PORTI

Il y a aux environs de Turin deux points où, faute de pont, l'on traverse une rivière dans une barque : c'est ce que les Italiens appellent *porto*. L'un de ces *porti* est à Altessano, sur la Stura, à deux milles et demi de la ville, sur la route qui conduit à Caselle ; et le *porto* de *Abbadia di Stura*, sur la route d'Italie.

FONTAINES

Les fontaines de Ste-Barbara et celles du Valentin sont très-renommées. En 1827 on fit un puits ayant 12 mètres de profondeur et 3 de diamètre où était la fontaine de Ste-Barbara, près de Porte d'Italie : on érigea sur ce puits une tour qui s'élève a 13 m. 66 cent. au-dessus du sol. Une roue que l'eau fait mouvoir met en mouvement quatre trombes, qui élèvent l'eau jusqu'à l'Hôtel-de-Ville à 542 mètres du puits, et qui est à 20 mètres 98 centimètres au-dessus de la surface de l'eau de ce même puits. Les jets qui en résultent sont deux du diamètre de 22 millimètres ; ils sont placés des deux côtés du palais ; et un jet, dont le diamètre est de 15 millimètre, est placé dans la grande cour dite *del Burro*. Deux autres petits jets, qui ont un centimètre de diamètre, sont placés devant la porte de l'édifice où est le puits, sur la route de circonvalation. En 1837, on ajouta deux trombes à ce même puits, pour conduire l'eau sur la Place-Emmanuel-Philibert, où se tient le marché aux fruits.

ÉCOLES, ACADÉMIES

ET AUTRES ÉTABLISSEMENS SEMBLABLES

ÉCOLE DE CHIMIE

(Rue de Pó, n° 33)

L'Université de Turin a deux écoles de chimie; l'une de chimie générale, l'autre de pharmacie théorico-pratique

La première a pour but d'enseigner les élémens de chimie générale et ses principales applications aux arts : le cours en est de deux ans.

Le cours de la seconde est aussi de deux ans : on s'y occupe des médicamens qui résultent d'opérations mécaniques et d'opérations chimiques, dans des proportions indéterminées, c'est-à-dire des médicamens dits galvaniques, et de ceux qui sont des corps simples ou composés, dans des proportions fixes et constantes, soit de nature inorganiques, soit de nature organique, c'est-à-dire des médicamens chimiques.

L'enseignement se fait toujours à l'aide d'expériences; pour cela il y a un laboratoire avec tous les ustensils nécessaires. Trois chimistes distingués sont attachés à ce laboratoire. Le premier d'entr'eux remplace, en cas de besoin, le professeur de chimie pharmaceutique; un substitut remplace le professeur de chimie générale.

Les étudians de première et seconde année du cours de médecine, de chirurgie et de pharmacie sont obligés de fréquenter ces écoles. Ceux qui aspirent à la chaire de philosophie rationelle et positive, doivent suivre le cours de chimie générale, de même que ceux qui veulent obtenir le titre de docteur dans les sciences physiques et naturelles.

Ces écoles sont ouvertes à dix heures, près de l'église de Saint-François-de-Paule, pour la chimie générale, les lundis, mercredi et vendredi; et pour la chimie pharmaceutique, les mardi, jeudi et samedi.

Il y a encore deux écoles de chimie, qui dépendaient autrefois du ministère de l'agriculture, du commerce et de la marine. Une d'elles est principalement appliquée aux arts, et elle se trouve à côté des écoles de chimie que nous venons de nommer.

L'école est ouverte deux fois la semaine à 7 heures du soir : le cours commence au mois de novembre et finit à la fin de juin. Ce cours est public.

L'enseignement de la théorie

est toujours appuyé sur l'expérience : il y a aussi un laboratoire pourvu de tout ce qui est nécessaire.

Il existait aussi à la Veneria Reale une autre école de chimie appliquée à l'agriculture, que devaient fréquenter les élèves vétérinaires et les élèves d'agriculture ; on y joignait également la pratique à la théorie. Il paraît qu'on a l'intention de la rétablir et de la transporter à Turin.

SALLE D'ANATOMIE

(*Rue de l'Archevêché*)

L'Université de Turin a un établissement d'anatomie, qui est peut-être le meilleur d'Italie ; établissement très-important, soit pour sa position géographique, soit pour les avantages que présentent les différentes salles dont il est composé, où l'on trouve tous les objets utiles à la médecine et à la chirurgie, objets soignés et tenus avec la plus grande propreté. Un grand emphithéâtre, qui domine tout l'édifice, peut contenir cinq-cents personnes, et il est éclairé par une grande lampe, d'où la lumière se projette plus directement sur les préparations anatomiques, placées sur une table de marbre au centre de la salle. C'est là qu'on fait les dissections d'anatomie générale et descriptive ; c'est là encore qu'on enseigne la chirurgie pratique, et que se donnent les leçons d'anatomie pratique. Une vaste salle, élégamment meublée, est celle où les étudians subissent leur examen verbal de chirurgie pratique : à côté de cette salle se trouve un cabinet pour les livres et les papiers d'administration.

Vient ensuite une salle pourvue de tout ce qui est nécessaire pour les opérations anatomiques : des pièces anatomiques habilement préparées, et tous les instrumens pour les dissections anatomiques et les opérations de chirurgie. Enfin les jeunes gens adonnés à cette branche de science naturelle, trouvent là tous les moyens de s'instruire.

Il y a aussi une salle mortuaire et une petite chambre attigüe, où l'on conserve des vases et des préparations soigneusement faites, et plusieurs petites caisses contenant des os pour l'enseignement.

On trouve ensuite une grande salle où il y a vingt tables en marbre, ayant chacune un grand bassin plein d'eau ; un petit amphithéâtre pour l'autopsie des cadavres, et à côté de cet amphithéâtre, quelques chambres pour le logement du concierge.

Enfin cet établissement possède un précieux Musée anatomique pourvu de préparations en cire : ce musée a été perfectionné par les soins d'un *modellatore* national, et par le zèle du directeur. Nous ne passerons pas sous silence le Musée pathologique qui, quoique nouveau, présente une grande variété de pièces très-rares, admirablement conservées et mises en ordre. Ainsi l'on peut dire que la belle disposition de ces pièces répond à leur classification scientifique.

Ce théâtre anatomique fut

érigé par ordre de Charles Albert, sur le lieu où s'élevait un autre bâtiment destiné au même usage, à côté de l'Hôpital-de-St-Jean. L'architecture en est simple, mais elle n'est pas sans élégance; le toit surmonté d'une espèce de coupole en vitrage produit un bel effet.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

(*Voyez* Palais des Sciences)

ACADÉMIE MILITAIRE

(*Rue de la Zecca, n° 2*)

Il est bien naturel que le peuple piémontais, essentiellement belliqueux, ne négligeât pas l'éducation des jeunes gens destinés à la carrière des armes. En effet, en 1669, on ordonna la construction de l'Académie-Royale, qui fut érigée par ordre de la duchesse Marie Jeanne de Nemours. Victor Amédée II en fit une vraie école militaire, et en confia le dessin au comte *Amédée de Castellamonte* en 1677. Ce nouvel établissement acquit bientôt une si grande renommée, que l'élite de la jeunesse de l'Europe y accourut. Le but de cette Académie était, comme le dit le savant architecte, d'y loger, outre les pages de Son Altesse royale, la jeune noblesse de sa cour et des nobles étrangers, où ils seraient formés aux exercices de toutes armes, et où ils étudieraient les mathématiques et les belles lettres. En effet, en 1688, le prince Eugène recommandait au Duc son cousin, le comte Maximilien, fils du lieutenant-maréchal comte de Eberstein et neveu du prince Diechtristein, *cameriere maggiore* de l'empereur, lequel passa dans cette Académie pour se former dans ces nobles exercices.

Ce bâtiment est construit de manière à remplir parfaitement le but auquel il est destiné. Après avoir traversé un majestueux péristyle, l'on entre dans une grande cour carrée, entourée des deux côtés de portiques et d'un double rang de galeries, soutenues par de grosses colonnes en pierre. Le côté vis-à-vis de la porte d'entrée, est une partie du bâtiment où sont les archives de la cour; le côté qui est au couchant fait partie du Théâtre-Royal.

Cette Académie fut fermée à la fin du XVI siècle, mais elle fut ouverte de nouveau sous le titre d'Académie Militaire, par ordre de Victor Amédée II, après la paix d'Utrecht.

Sous le gouvernement français on établit un licée dans le palais de cette Académie, et de ce licée sont sortis des hommes très-distingués dans les armes et dans les sciences. Lors de la restauration de la Maison de Savoie, en 1815, Victor Emmanuel I rétablit cette école d'après des règles plus conformes à l'esprit du tems, et lui donna le nom de Royale Académie-Mili-

taire : elle fut réorganisée par Charles Albert en 1839.

Les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire doivent y rester cinq ans pour sortir sous-lieutenants dans l'infanterie, et six ans s'ils aspirent au grade de lieutenants dans les armes savantes; mais ces derniers doivent encore y rester deux ans pour le cours d'application, appartenant cependant à un corps de l'armée.

Quoique cet établissement se soit toujours amélioré, il aurait besoin de quelques réformes, qui peut-être ne tarderont pas à être faites.

C'est dans cette Académie que fut élevé Victor Alfieri. Voici ce qu'il en dit :

« C'était un vaste et superbe édifice carré, au milieu duquel il y avait une grande cour. Deux des côtés de l'édifice étaient occupés par les maîtres et les élèves; les deux autres, par le Théâtre-Royal et les archives du roi. La partie que nous occupions était précisément vis-à-vis des archives; on nous appelaient les élèves du deuxième et du troisième appartement: les élèves du premier appartement occupaient la partie de l'édifice qui est vis-à-vis du théâtre. La galerie supérieure, de notre côté, s'appelait le troisième appartement, et était destiné aux plus adultes, dont une moitié ou un tiers étudiaient à l'Université; les autres s'occupaient de la science militaire.

« Chaque galerie contenait au moins quatre chambres, et il y avait dans chaque chambre onze élèves sous la surveillance d'un prêtre appelé *assistente*, qui n'était souvent qu'un paysan habillé en noir, auquel on n'allouait aucun salaire, et n'ayant que la table et le logement; il étudiait aussi à l'Université la Théologie et le Droit; ou si ces *assistenti* n'étaient pas étudiants, c'étaient des prêtres âgés et très-ignorants. Un tiers au moins de la partie de l'édifice, que l'on appelait le premier appartement, était occupé par les pages du roi, au nombre de vingt on vingt-cinq, qui étaient tout-à-fait séparés de nous, à l'angle opposé de cette grande cour, et près des archives royales. »

Le gouvernement constitutionnel a fait disparaître cette institution des pages, plus conforme au luxe d'une cour orientale, qu'aux mœurs de l'austère et vertueuse dynastie de Savoie.

ACADÉMIE ALBERTINE DE BEAUX ARTS

(*Rue de la Poste n° 10*)

Le Piémont, qui pendant des siècles n'avait cultivé que l'art de la guerre, plus conforme que les arts de la paix au caractère belliqueux de ses habitants, eut cependant, depuis 1652, une école de peinture, de sculpture et d'architecture. En 1678 on devait fonder une école de peinture, qui devait être dirigée par deux artistes célèbres, *Signola* et *Carovoglia* : les guerres que le Piémont dut soutenir à cette époque, firent abandonner ce projet.

En 1778 Victor Amédée III établit une école de peinture et

de sculpture, où *Laurent Pécheux*, professeur de dessin, et *Ignace Collini*, professeur de sculpture, acquirent une grande célébrité. Les événemens politiques et les guerres qui éclatèrent la firent mettre de côté. En 1824 Charles Félix fonda l'Académie des Beaux-Arts, qui actuellement s'appelle du nom du roi à qui elle doit tant.

Charles Albert fit construire ce superbe édifice qui forme tout un quartier de la rue de Saint-François-de-Paule, et le donna à l'Académie, en ajoutant à ce don la somme di 100 mille francs pour la construction d'une vaste salle, où a lieu l'exposition des essais des élèves qui étudient les beaux-arts. Le grand escalier est admirable; il sera encore plus remarquable quand on aura placé la statue colossale de Charles Albert restaurateur de cette Académie. Le chev. *Melano* a donné le dessin de la grande salle et de l'escalier.

Nous allons donner une légère description des différentes écoles de ce vaste établissement.

La grande école d'architecture, de perspective et d'ornement, est riche en modèles mobiles, parmi lesquels on remarque surtout des fragmens de sept temples antiques calqués sur le vrai. Ici vous voyez des chapitaux, des corniches, des lambris du Panthéon, de la basilique de Sainte-Marie *in Transtevere*, du temple d'Antonin et de Faustine, du temple de Jupiter Stator. Là vous voyez des ornemens de toute dimension, dont l'élégance et la richesse prouvent qu'ils appartiennent au siècle de Léon X.

Mais passons à l'école élémentaire de figure.

Cette longue suite de salles ornées de dessins, de gravures et de modèles antiques et modernes, engage à méditer sur l'art. Ici vous voyez une précieuse collection de gravures qui retracent l'histoire de la peinture en Italie jusqu'à Raphaël.

De cette salle on passe dans celle de la bibliothèque, où l'on trouve un grand nombre de livres d'arts, des recueils de galeries et de musées, et les dessins d'ornement de *Gruner*, dont la netteté et la précision seront difficilement surpassés. De la bibliothèque on va dans une file de chambres, dans la première desquelles on conserve les dessins qui ont obtenu des prix; au milieu de cette chambre il y a l'Ajax, statue plus grande qu'au naturel, modelée par *François Pierrotti*, qu'une mort prématurée a enlevé trop tôt à l'art et à sa patrie.

Dans les pièces qui suivent il y a une riche et précieuse collection de Cartons de *Gaudenzio Ferrari* et de son école, collection qui ayant été faite par le cardinal Maurice de Savoie, resta longtems dans les archives de la cour, jusqu'à ce que l'auguste restaurateur de l'Académie voulut qu'elle servit d'étude aux élèves.

Dans une autre chambre on conserve les premiers essais envoyés par les élèves de l'Académie à Rome: il y a aussi, entre autres, une copie de la Descente de la Croix, de Raphaël, faite par M. *Michel Cusa*, actuellement professeur et secrétaire de l'Académie; une copie de l'Enfant Prodigue, faite par *Ange Capisani*, auteur de la *Francesca di Rimini*; une copie de la

Chasse de Diane, de *Domenichino*, faite par *Louis Barni*.

On admire, parmi les œuvres de sculpture, le groupe d'Enée portant sur ses épaules son père Anchise, et donnant la main à son jeune fils Jules, œuvre qui révèle la pureté de goût de *Joseph Bogliani*, qui est aussi actuellement professeur en cette Académie; le Silène et le Bachus de *Louis Cauda*, et le Solon de *Charles Canigia*.

Nous ne passerons pas sous silence les beaux dessins et les aquarelles qui sont dans la chambre attigüe, ni le tableau de la *Madonna di Loreto*, que l'on croit de Raphaël, ni le carton, œuvre de *Leonard*, représentant la Vierge-Marie, carton qui fut longtems oublié dans les archives de la cour, et dont Charles Albert fit présent à l'Académie. On remarque encore le beau portrait de Bagetti peint par *Serangeli*; les jolis modèles en terre cuite de *Ignace Collini* (Piémontais), quoique ces modèles soient d'un style un peu bizarre, ils n'en révèlent pas moins le génie supérieur de l'artiste; la belle Flore de *Bogliani*, et l'Amour épouvanté de *Canigia*, œuvre assez belle, si l'on a égard à la difficulté du sujet.

Le buste de Charles Albert que l'on voit dans la salle de réunion, est aussi sculpté par le professeur *Bogliani*.

A l'étage supérieur de ce palais on remarque l'école qui a été récemment établie pour les dessinateurs. Le local est vaste et bien éclairé; il renferme un grand nombre de modèles classiques: tels sont les avantages que réunit cette école.

Passons par la petite galerie, ornée de modèles choisis d'animaux, de bustes qui représentent des artistes du pays, pourvue de squelettes pour l'étude de l'anatomie, et de plusieurs Académies, exécutés d'après nature par les élèves qui ont obtenu des prix.

Passons de cette galerie dans celle des tableaux antiques qui ont été offert à l'Académie, il y a 24 ans, par monseigneur *Mossi de Morano*. Ces tableaux sont assez nombreux, puisqu'ils couvrent les parois de cinq vastes salles. La valeur de ces tableaux est bien supérieure à celle qu'on leur donnait avant qu'ils fussent placés convenablement pour être jugés. Les plus remarquables de ces peintures sont: un St-Alexis, que l'on croit avec raison de *Rodolphe Ghirlandajo;* un St-Jean-Baptiste, qui révèle le pinceau de *Francia;* le grand tableau de *Macrino* d'Albe; une Vierge de *Vivarini;* la belle composition d'un petit tableau représentant le Jugement Universel, œuvre de *Heemskerk*; deux Episodes pastorales inspirés par la Jérusalem Délivrée, de *Franceschini;* un St-Pierre, de *Gennari;* un petit tableau représentant la Communion de St-François: ce tableau que l'on croyait d'abord de l'école romaine, est de *Moncalvo* (Piémontais). Après cela nous indiquerons un St-Martyr de *Malò Vincent;* un Ecce-Homo, admirablement peint par *Elisabeth Sirani* (de Bologne); une Vierge de *Sassoferrato*.

Dans la troisième salle on remarque la Jeunesse de Bachus, tableau de *Rubens*, un des plus remarquables de la collection; une Sainte-Famille, de *Caravagio*, tableau qui ferait l'orne-

ment de la plus riche galerie de peinture; un St-Michel, de *Moncalvo;* une Sainte-Cathérine de Sienne, de ce célèbre *Dominique Piola*, qui ne le cède qu'à l'incomparable *Corrége* pour la douceur des teintes; et enfin un St-François d'Assise, que l'on croit de *Velasquez.*

Dans la quatrième chambre, toute garnie de paysages et de vues, on remarque le Coucher du Soleil, grand tableau de *Zacht Leeven*, dont les œuvres sont tant recherchées; douze vues de Venise, de *Canaletto* ou de son école; le Bain des Ninphes, de *Hens;* la Latone, de *Breughel.*

Dans la dernière salle, un St-Jean, de *Luini;* une Sainte-Famille, de *Schidoni;* deux têtes qui représentent Jésus et Saint-Jean, d'*Elisabeth Sirani*; une Tempête, de *Pepes*; un St-Thomas, de *Crayer*; et un grand tableau représentant Moïse, peint par *Sarzana.* Dans peu on y placera une statue de grandeur naturelle, représentant monseigneur *Mossi*, en reconnaissance du don précieux qu'il a fait à l'Académie.

A la suite de cette galerie il y a l'école de peinture, dirigée par M. Arienti; et à l'étage supérieur il y a l'école de gravure, sous la direction de M. Raggio.

L'école de sculpture est au rez-de-chaussée; elle possède un grand nombre de modèles classiques, et elle est dirigée par le professeur chev. Gaggini de Gênes, et par le prof. Bogliani.

Tous les professeurs qui enseignent à l'Académie y ont leur logement.

On doit savoir gré au professeur Cusa, de ce que l'intérieur de cette Académie a été organisé de manière à ne laisser rien à désirer.

ACADÉMIE PHILARMONIQUE

(*Place Saint-Charles, n° 6*)

Le theâtre italien est redevable à cette Académie de plusieurs chanteurs et chanteuses: elle fut fondée par quelques amateurs qui, en 1815, commencèrent à se réunir pour cultiver la musique.

Le lieu de cette réunion fut d'abord dans une maison de la Place du Foin; mais lorsque la société put disposer d'une somme assez forte, elle acheta le beau palais Del Borgo, appartenant jadis aux marquis de Caraglio: ce palais est maintenant connu sous le nom d'Académie Philarmonique.

L'architecte chev. *Talucchi*, membre de cette Académie fit le dessin de la grande salle où l'on donne des concerts publics, salle si riche en stucs et en lambris dorés, qu'aucun établissement de ce genre n'en a une semblable.

ACADÉMIE PHILODRAMATIQUE

(*Rue de la Poste n° 1*)

En 1828, une société de citoyens se proposa de donner des représentations dramatiques pour charmer ses loisirs. Les membres de cette société privée formèrent, en 1833, une Académie, et firent un statut qui a encore force de loi. Cette société fit construire un palais pour s'y réunir et pour y donner des représentations. Cet édifice, qui fut achevé et inauguré en 1842, est digne de cette riche et brillante capitale, et aucune autre ville n'en a peut-être un plus beau, ni un plus élégant. Quoiqu'il ne fût pas encore achevé, on y donna la première représentation le 3 mars 1840.

Il y a aujourd'hui deux écoles de déclamation, dirigées par M. Angelo Canova et par Mme Malfatti : l'une est pour les garçons, et l'autre pour les jeunes filles, qui y donnent souvent des représentations les jours de fête. Nous allons en décrire le local.

Le palais de l'Académie Philodramatique est à l'extrémité de la rue de la Poste, près des grilles du Jardin-Royal. La façade est d'un style grave et élégant, tel qu'il le faut pour un théâtre. De jolis piliers ornés de chapitaux corinthiens, s'élèvent sur le stéréobate du premier étage; d'élégantes balustrades en marbre lui donnent un aspect grave, qui sied fort bien à ce genre d'édifice. Les fenêtres, dont les ornemens et les corniches en stucs sont fort jolis, ajoutent encore à la beauté de l'architecture. Au sommet de la façade on lit en gros caractères : ACCADEMIA FILODRAMMATICA, et on plaça sur les côtés de petits emblèmes qui indiquent la destination du bâtiment.

Il y a trois portes; la première, par un petit et joli escalier octogone, conduit à une antichambre, et de là à un vestibule de forme éliptique. Ici commence un superbe escalier, par lequel on monte commodément à un palier où l'on trouve quatre portes; l'une d'elles est l'entrée de la chambre où l'on dépose les manteaux, une autre est la porte de la chambre des domestiques, une troisième conduit au cabinet où l'on reçoit les billets d'entrée; enfin la quatrième conduit au foyer : le foyer est un sallon de forme ovale fort beau. Les piliers en marbre avec des chapitaux sont dans le style de *Bramante*; les corniches très-peu saillantes et le choix des ornemens, ajoutent encore à l'élégance de l'architecture.

Entr'autres peintures de l'habile peintre *L. Vacca*, on admire celle qui est à la voûte; elle représente l'Italie entourée d'enfans qui portent l'image de quelques-uns des plus illustres Piémontais, peints avec un art admirable. De cette chambre on passe dans la salle des représentations.

Cette salle est carrée; le côté opposé à la scène forme un demi cercle. La scène est vaste et commode, son élévation est proportionnée à l'étendue de la salle : les parois et les voûtes sont très-

bien disposées. L'avant-scène se présente sous un aspect majestueux; elle est soutenue par quatre colonnes cannelées: le plafond est orné de stucs d'un travail fini; enfin, sur les côtés on voit d'élégans emblèmes de musique. Il y a au centre un trophée tourné vers le parterre, et au milieu de ce trophée une lyre grecque, et dans la base de cette lyre grecque, une horloge ingéniusement placée, et sur les côtés, des emblèmes de la Tragédie et de la Comédie. Tous les stucs, les bois des fenêtres et des portes, les corniches et les médaillons, sont dorés. Le fond a une teinte blanche, afin que le contraste de cette couleur avec l'or en rende la vue plus agréable.

Les compartimens de la voûte répondent parfaitement à ceux des parois et au style d'architecture adopté. M. *L. Vacca* a peint au milieu de la voûte un grand médaillon représentant Minerve dans l'attitude de prier Jupiter d'envoyer la prompte messagère des dieux, Iris, sur les bords du Pô.

Douze figures représentant les différentes parties de la littérature sont peintes tout autour de la voûte; l'une d'elles représente l'Eloquence, une autre, la Dialectique, l'Elégie, la Poésie, etc. Les autres ornemens sont l'œuvre des célèbres peintres *Moja*, *Rusca* et *Spinsi*.

Le soubassement qui entoure la salle sert de base à 24 piliers cannelés, ornés de chapitaux ioniques. Vous voyez dans la frise, soutenue par des candelabres en stuc, les emblèmes d'une salle de spectacle. Dans l'intervalle alterné des fenêtres qui sépare les piliers il y a une des neuf Muses.

Ces neuf Muses sont l'œuvre du fameux peintre *Pierre Aires*, de Savigliano. Au-dessus de chaque Muse il y a un grand médaillon entouré de laurier et de feuilles de chêne, qui porte l'effigie d'un auteur dramatique italien. L'inscription qui est sur la porte rappelle l'époque où la célèbre artiste Charlotte Marchionni fut nommée directrice de cette Académie. On y voit aussi un médaillon en marbre portant l'effigie de cette actrice, sculpté par *Etienne Butti*.

Quant à l'architecte *Leoni*, qui donna le dessin de ce théâtre, il suffit d'observer qu'il sut, dans un espace déterminé et restreint, élever un édifice admirable, soit pour le goût des ornemens, soit pour les dispositions symétrique de ses parties, enfin un édifice qui ne laisse rien à désirer pour l'objet auquel il est destiné.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE

(Rue et Palais de l'Académie des Sciences)

Victor Amédée III fonda, en 1785, cette Société dans le but de favoriser et d'encourager l'étude de l'agriculture en Piémont. En 1788 elle publia trois volumes de ses discussions et dissertations, qui lui valurent la reconnaissance publique et la protection du roi, qui en approuva les réglemens, et fit frapper une médaille en or et trois cents en bronze, pour perpétuer

le souvenir d'une si précieuse institution.

Les membres de cette Société ne s'engagent point, et ils sont élus au scrutin secret : il y a un directeur, un vice-directeur, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier.

La Société, pour encourager autant que possible l'étude de l'agriculture, décida de publier chaque année un *Calendario Georgico*, soit, *Almanacco di Agricoltura*, almanacs où l'on indique les meilleures méthodes, les procédés les plus utiles, les inventions qui peuvent être avantageuses au cultivateur. Le produit de ces almanacs, dont la publication continua jusqu'en 1839, excepté les années écoulées depuis 1814 jusqu'en 1820, procura à la Société les moyens de faire face aux dépenses nécessaires, et de distribuer des prix à ceux qui, par des découvertes ou des améliorations, auraient contribué au progrès de l'agriculture.

En 1840 la Société supprima la publication de ce *Calendario*, et résolut de publier chaque année un livre intitulé : *Annali della Reale Società Agraria di Torino*, excellente idée, car par ce moyen l'on peut connaître de suite, non seulement tout ce qui peut favoriser l'agriculture, mais encore le perfectionnement des machines qui ont quelque rapport avec la cultivation des terres; et tous ceux qui écrivent sur cette matière sont les meilleurs naturalistes et les plus habiles mécaniciens.

Cette Société acheta, en 1799, le couvent et le jardin des PP. de la Trinité à la *Crocetta*, et y établit un jardin pour des expériences.

COLLÉGE NATIONAL *DEL CARMINE*

(*Rue des Ecoles n° 18*)

L'ordre des études dans ce Collége est parfaitement celui établi par la loi de 1848, qui fonda les Colléges Nationaux du royaume, et par le réglement qui y est joint.

Les enfans, à l'âge de six ans, peuvent être admis dans ce Collége, et y suivre les cours élémentaire, qui sont de 4 ans. Dans ces classes élémentaires on enseigne aux élèves la lecture, l'écriture, la grammaire italienne, les règles de composition, leur application, l'arithmétique, les premiers élémens de la géométrie, de dessin linéaire, les premiers principes de la géographie, l'histoire naturelle, le catéchisme et l'histoire sainte. Tel est le nombre des enfans qui demandent à être admis à ce cours, que dans l'année scolastique de 1851 à 1852, il fallut augmenter le nombre des classes et des maîtres.

Lorsqu'ils ont achevé leurs études élémentaires, les élèves ont le choix des études classiques, qui leur ouvrent les portes de l'Université, ou cours spécial, où ils peuvent acquérir les connaissances nécessaires pour se livrer au commerce ou à l'industrie, ou pour être à même de régler leurs affaires.

Le cours des études classiques est de sept ans; les trois pre-

mières années sont cosacrées aux études de grammaire, deux années à l'étude de la réthorique, et les deux dernières années sont employées à l'étude des mathématiques, de la physique et de la philosophie.

En même temps qu'ils se livrent aux études classiques, ils en font d'autres que l'on est convenu d'appeler études accessoires, mais que l'on pourrait appeler études scientifiques. Elles servent à perfectionner, dans les jeunes gens, les premières connaissances aquises dans les écoles élémentaires, à prévenir les inconvéniens qui peuvent dériver d'une instruction purement philologique, à les préparer aux études supérieures, à essayer leurs forces, et enfin à découvrir ce à quoi ils sont plus aptes.

Ces cours accessoires embrassent la religion, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, la géométrie et le dessin, l'histoire naturelle, la grammaire grecque et la langue française.

L'enseignement des langues mortes est exclu du cours spécial, qui est de cinq ans.

Ce cours comprend les matières suivantes: la religion, la littérature italienne, les mathématiques élémentaires, l'histore ancienne et moderne, et la géographie pour servir à l'histoire, la géographie statistique et commerciale, le dessin, l'histoire naturelle, la physique appliquée aux arts, les langues française, anglaise et allemande.

Une pension est annexée à ce Collége, dans laquelle il y a plus de cent élèves. Pour y être admis, les enfans doivent avoir atteint l'âge de six ans, et ne dépasser pas l'âge de douze ans: ils doivent présenter leur acte de naissance, le certificat d'avoir été vaccinés, ou d'avoir eu la petite vérole; plus un certificat constatant qu'ils ne sont affectés d'aucune maladie qui puisse se communiquer: ils doivent aussi avoir les habillemens indiqués par le réglement.

La discipline des élèves pensionnaires est militaire, l'habit de parade est le même que celui de la Garde Nationale du royaume.

La direction de la pension et du Collége est confiée à un président. Un directeur des études veille à l'enseignement et au progrès des élèves. Le *Censore* de la discipline veille à ce que les réglemens disciplinaires soient observés. C'est lui qui dirige les élèves dans les exercices militaires et gymnastiques; il est aidé pour cela par les instituteurs, qui doivent être maîtres élémentaires ou maîtres de grammaire latine; ils aident les élèves pensionnaires dans leurs études, et remplacent même les maîtres, lorsque ceux-ci ne peuvent remplir leur tâche.

Pour tout ce qui regarde l'administration, il y a un conseil composé du président, du directeur spirituel, du directeur des études, du *Censore* de la discipline, et de trois membres pris parmi les professeurs de ce Collége, dont l'un, professeur des sciences, l'autre, de réthorique ou de grammaire, et l'autre, d'enseignement élémentaire. Le conseil fait le budget des dépenses présumées, approuve à la fin de l'année le compte rendu par le président, examine chaque mois les comptes présentés par l'économe, et propose à l'au-

torité la nomination des instituteurs.

Les programmes de l'enseignement de chaque professeur sont lus et approuvés au commencement de l'année scolastique en conseil extraordinaire, auquel prennent part, avec les membres du conseil ordinaire, tous ceux qui enseignent au Collége.

Pour que cette institution produise tous les avantages qu'on en attend, il faut encore que le cours spécial soit definitivement établi, car jusqu'ici il n'est qu'une épreuve, et qu'on pourvoie par une loi, comme on l'a promis lors de sa fondation, à la création des places gratuites, afin d'ouvrir ce Collége à des jeunes gens d'une fortune peu aisée.

COLLÉGE ROYAL DES PROVINCES

(Rue de l'Hôpital, n° 9)

Victor Amédée II, à qui le Piémont est redevable de sages réformes introduites dans les études, et qui fit venir de différents pays étrangers des hommes distingués par leur vertu et leur science, fonda ce Collége-Royal, pour aider les jeunes gens d'un esprit supérieur, mais qui, n'ayant pas de fortune, ne pouvaient aspirer à des grades académiques. Pour mieux assurer son établissement, il ne voulut pas qu'il fût soutenu par des largesses des particuliers, ni assujetti à l'arbitraire des patrons, mais qu'il fût à la charge du trésor public.

En fondant ce Collége, le roi songea aussi à l'avantage du Piémont, en ce que les hommes supérieurs auraient un champ libre pour se distinguer, et que le gouvernement pourrait toujours trouver des personnes instruites et dévouées.

En mettant à exécution ce sage dessein (1729), Victor Amédée fonda cent places gratuites, partagées entre les provinces dont se composait alors l'Etat; et il ordonna que ceux qui aspirent à ces places gratuites, réuniraient les conditions suivantes : *pauvreté, bonne mœurs, talent joint à l'amour de l'étude.*

Les Etats de la Maison de Savoie s'étant dans la suite étendus, on modifia la répartition des places, et ces modifications eurent lieu en 1828-49-51 et en 1833-39.

La nomination des élèves de chaque province aux places gratuites, dépendait d'abord du conseil communal assisté de l'intendant; mais l'expérience ayant démontré que le mode de nomination donnait un large champ à l'arbitraire et aux préférences, on décida que la nomination dépendrait d'un examen de concours. (Voyez le billet royal du 16 août 1738).

Toutefois le concours avait lieu dans les chef-lieux de province, et c'était au réformateur provincial à examiner l'authenticité, la véracité des certificats présentés par les candidats; le mode n'était pas sans abus. Par un autre billet royal du 27 octobre 1840, on confia au censeur de l'Université le soin d'examiner si les aspi-

rants réunissaient les conditions voulues; peu de tems après, le 24 novembre de la même année, par un autre billet royal, il fut ordonné que le président examinerait lui-même les documens présentés par les élèves admis aux places gratuites.

Peu de tems après sa fondation, le Collége ayant acquis une grande célébrité, pour son excellente discipline, et la sagesse de ses réglemens intérieurs, Charles Emmanuel III, pour adhérer au vœu de ses sujets, et sur la proposition du comte de Salmour, protecteur du Collége, ordonna qu'on y joignît une pension pour les jeunes gens des familles aisées, qui avaient l'intention de se rendre à la capitale, pour y achever leurs études. Ces élèves pensionnaires ne payaient que vingt-cinq francs par mois; le Collége leur fournissait la table, le logement, la lumiére, le chauffage, le blanchissage, etc. Il n'y avait aucune différence entre les élèves admis aux places gratuites et les élèves pensionnaires, tous étaient traités également. Au commencement on n'y recevait que les catholiques, parce que dans ce tems là les lois du pays n'accordaient pas la jouissance des droits civils à ceux qui n'étaient pas catholiques.

Les bases fondamentales de cet établissement existent encore aujourd'hui.

COLLÉGE *CACCIA*

(*Rue St-François-de-Paule, n° 18*)

Le docteur *Jean François Caccia* de Novare, par son testament du 30 août 1816, fonda un Collége à Pavie pour les jeunes étudians de son pays. Les descendants de ce M. Caccia firent transférer ce Collége à Turin. Victor Emmanuel I accorda plusieurs priviléges à cette maison d'éducation, et la mit sous sa protection spéciale. Les élèves de ce Collége peuvent suivre les différents cours de l'Université, ou s'adonner aux beaux arts, soit à l'Académie royale de Turin, soit à l'Académie de Rome, où ils sont entretenus aux frais de cet établissement.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

POUR LES BEAUX-ARTS

(*Rue de la Poste, n° 1*)

Cette Société, formée en 1842 sous les auspices du comte de Benevello, a pour but d'*exciter parmi les artistes une noble émulation, de faire connaître leurs productions, et d'en faciliter la vente.*

Cette Société, honorée dès son origine du puissant patronage de Charles Albert, à qui les beaux arts doivent tant, favorisée par le concours de citoyens distingués, elle ne tarda pas à prendre de vastes proportions, au point qu'elle put bientôt disposer du produit annuel de plus de huit cent actions de vingt francs l'une. Le moyen le plus propre à atteindre

son but, employé par la Société *promotrice*, est celui des expositions publiques, qui, grâce au concours de quelques artistes plus connus des différentes parties de l'Italie, et à celui de quelques étrangers distingués, procura à nos jeunes artistes de beaux modèles à imiter, un encouragement à continuer; inspira aux familles riches le désir d'orner de quelques œuvres artistiques les superbes salles, qui ne brillaient auparavant que par des glaces et autres objets insignifians, qui nous viennent des pays au-delà des Alpes.

A la fin de chaque exposition l'on achète, au moyen des fonds de la Société, quelques objets d'art, qui sont tirés au sort et donnés pour prix aux associés gagnants. Les associés qui n'ont pas été favorisés par le sort, reçoivent en compensation un album ou une lithographie exécutée sur un des plus beaux objets de l'exposition.

Le comte Benevello mit ses salles à la disposition de la Société pour cette exposition, qui eut lieu pendant huit ans dans son palais, ensuite on la transféra à *Pallacorda*, palais qu'on appelle communement le *Trincotto*, local plus vaste et situé rue de la Poste, à côté du palais de l'Académie Philodramatique.

Certes ce local laisse beaucoup à désirer à cause du nombre toujours croissant des objets que l'on envoie à l'exposition, non seulement des différentes parties de l'Italie, mais encore de la Suisse, de la France et de la Belgique. Il y a lieu d'espérer que si cette Société s'entendait avec d'autres qui ont aussi leurs expositions annuelles, on pourra construire tout exprès un palais fait de fer et de cristal. L'exposition a lieu chaque année, ordinairement dans le mois de juin, pendant trente ou quarante jours.

Le tableau statistique suivant atteste les progrès qu'elle a fait:

	Actions	*Produit*	*Acquisitions faites par la société*	*Acquisitions privées*
1842	425	fr. 8,500	fr. 5,683	fr. . . . .
1843	781	» 15,620	» 12,130	» . . . . .
1844	910	» 18,200	» 14,175	» 2,360
1845	981	» 19,620	» 14,210	» 11,190
1846	1052	» 21,040	» 15,075	» 10,471
1847	1063	» 21,300	» 13,330	» 10,864
1848	893	» 17,860	» 13,325	» 6,340
1849	869	» 17,380	» 13,087	» 4,182
1850	900	» 18,000	» 13,535	» 41,951
1851	944	» 18,880	» 17,210	» 24,125
En 1852 on a vendu des tableaux pour la somme de				» 32,070

La Société a l'honneur de compter parmi ses membres, S. M. le roi et toute la famille royale.

Avant de terminer cet article, nous dirons que les artistes doivent un tribut de reconnaissance au comte Benevello comme fondateur de la Société, et à l'avocat Louis Rocca pour le zèle avec lequel il a rempli ses fonctions de secrétaire de cette Société.

ECOLE COMMERCIALE

(Rue de Pô, n° 33 bis)

La Chambre d'Agriculture et de Commerce, pour faciliter toujours plus l'étude des connaissances utiles à tous, et indispensables pour ceux qui se destinent à l'industrie et au commerce, a réorganisé en 1853, l'école qu'elle avait déjà établie, et en a étendu l'enseignement, de manière que, outre le droit commercial qu'on y enseignait déjà, on y enseigne de nouvelles matières non moins importantes.

Pour l'année 1853, le nouveau cours aura pour objet ce qui regarde les *principes de la science économique, et leur application à l'industrie et au commerce.*

Les leçons ont lieu le mercredi et le samedi de chaque semaine de 7 à 8 heures du soir, dans une des salles destinées aux écoles techniques, dans l'édifice dépendant de l'Université, à St-François-de-Paule. Ce cours a commencé le 12 janvier de la même année.

L'école est publique, mais ceux qui désirent s'assujettir à un examen à la fin du cours, pour en rapporter un *brévet de capacité,* devront se faire inscrire comme élèves sur un registre, ouvert à cet effet dans le mois de janvier au secrétariat de la Chambre, rue Alfieri n. 8.

INSTITUT TECHNIQUE ROYAL

Dans le même édifice on donne les cours suivans, compris sous le titre d'*Institut Technique Royal:*

Le lundi et le jeudi

On enseigne la Chimie appliquée à l'Agriculture. Le professeur est le docteur *Prospero Carlevaris;*

La Mécanique appliquée aux Arts. Le professeur est le chev. *Ignace Giulio.*

Le mardi et le vendredi

On enseigne la science Agraire. Le professeur est M. *Joseph Borio;*

La Géométrie appliquée aux Arts. Le professeur est l'ingénieur *Quinterno Sella.*

Le mercredi et le samedi

On enseigne la Chimie appliquée aux Arts. Le professeur est le chev. *Ascanio Sobrero.*

On ajoute à ces écoles, celle du Commerce, dont nous avons déjà parlé, confiée au professeur M. *Antoine Scialoja.*

SOCIÉTÉ AGRAIRE

(Rue Ste-Thérèse, 1)

Cette Société, qui compte aujourd'hui plus de trois mille membres, fut approuvée par un décret royal du 25 août 1842. Chaque associé est engagé pour trois ans, et paie vingt-quatre francs par an pour sa quote-part, outre 6 francs qu'il doit payer au moment de son admission. Les femmes peuvent être admises à cette Société, ainsi que les étrangers.

Dans les chef-lieux de province, où il y a douze associés, on peut y former des comités agraires (on en compte aujourd'hui 41).

L'administration est confiée à une direction composée d'un président, de quatre vice-présidents, de deux secrétaires, de quatre vice-secrétaires, d'un trésorier, d'un archiviste bibliothécaire, de vingt-quatre conseillers résidents, et d'un nombre de conseillers non résidents, égal à celui des provinces; ils sont tous élus à la pluralité des voix, sauf le président qui est nommé par le roi.

Cette Société a un cabinet de lecture pour ses membres. Elle publie chaque semaine un journal, où l'on ne traite que d'agriculture, et elle s'applique à encourager par des prix, par des livres, par des expositions permanentes d'instrumens d'agriculture, et des expositions non permanentes de produits agricoles et d'horticulture, tout ce qui peut contribuer au progrès de l'agriculture en Piémont.

Le but de cette Société, et les moyens qu'elle emploie pour y parvenir, sont indiqués par le programme suivant du Congrès Agraire tenu à Asti dans le mois d'octobre 1851:

1° Une médaille en or d'une grande dimension à celui qui, dans la manière de faire le vin, adopte les moyens les plus propre à en améliorer la qualité, en assurer la conservation, et à lui donner plus de valeur dans le commerce;

2° Deux prix de 50 fr. chacun, et deux mentions honorables au cultivateur chef de famille qui mit le plus de soin pour procurer à ses enfans le bienfait de l'instruction religieuse et élémentaire, adaptée à leur condition;

3° Deux prix de 50 fr. chacun, et deux mentions honorables aux fermiers qui avec leur famille cultivèrent pendant plus longtems le même domaine, et mirent toujours plus de zèle à bien cultiver, et plus d'exactitude à remplir leurs engagemens;

4° Deux prix de 25 fr. chacun aux domestiques de laboureurs qui se sont plus distingués par leur moralité, leur attachement aux maîtres, par leur activité et leur intelligence dans les travaux, et qui soignèrent le bétail avec moins de rudesse. On eut aussi égard à ce que le domestique avait servi plus longtemps le même maître;

5° Un prix de 40 fr. à la fermière, mère de famille, qui se distingua le plus par une conduite exemplaire, par l'ordre,

l'économie et la propreté avec lesquels elle régla sa maison ;

6° Une petite médaille en or et deux grandes médailles en argent doré, aux trois vignerons dont les vignes étaient en meilleur état, qui en avaient augmenté le produit, amélioré la qualité, soit en introduisant de nouveaux ceps de vignes, soit par une culture plus intelligente, plus soignée et plus appropriée au sol ;

7° Une grande médaille en argent doré à celui qui a prouvé d'avoir fait, avec succès, l'expédition à l'étranger, la plus lointaine par mer, de vin fait par lui-même dans la province d'Asti, et d'une quantité au moins de dix hect., dans l'espace d'un an.

8° Deux grandes médailles en argent, et deux plus petites aussi en argent, aux quatre cultivateurs qui avaient amélioré l'horticulture dans le pays, soit en introduisant et en cultivant avec succès du jardinage plus précoce, plus recherché, soit en obtenant un plus grand nombre de productions différentes du même terrain et dans le même espace de tems, ou qui avaient formé de plus nombreuses pepinières d'arbres fruitiers d'une espèce choisie.

9° Une grande médaille en argent doré et deux petites en argent, à trois cultivateurs parmi ceux qui avaient planté dans les cinq années précédentes, un plus grand nombre de mûriers, en proportion de l'étendue du terrain cultivé, qui se trouvent dans un état prospère de végétation.

10° Une grande médaille en argent doré à celui qui supplée, au défaut de prés naturels, pour l'entretient du bétail, et qui y supplée de la manière la plus économique et la plus avantageuse.

La Municipalité d'Asti ajouta une médaille en or de la valeur de 100 francs à celui qui indiqua le moyen d'ôter les chenilles des ceps de vigne ; et un prix encore de 100 francs à celui qui, s'étant appliqué à préparer la semence des vers à soie, prouva approximativement la quantité obtenue, pourvu qu'elle ne fût pas au-dessous de trois kilogrammes, en indiquant le moyen employé, justifiant de la bonne qualité de la semence, et de l'avantage obtenu par ceux qui l'avaient achetée.

Dans le mois de juin 1852, la direction de la Société publia une instruction populaire sur la manière de préparer et conserver la semence des vers à soie, et la vendit au modique prix de 10 cent., afin de répandre l'instruction sur cette branche d'industrie, si importante pour le Piémont. Ce Mémoire fait suite à l'Opuscule sur l'éducation des vers à soie, déjà publié par la même Société.

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

Cette Société fut établie dans le mois de juin 1852, par quelques personnes instruites, dans le but de répandre en Italie l'étude des sciences économiques, qui y furent si longtems négligées. Nous allons rapporter les principaux articles sur lesquels elle se fonde :

La Société se réunira au moins

tous les quinze jours, pour discuter des sujets économiques, purement sous le rapport scientifique; les procès-verbaux de ces discussions seront périodiquement publiés, afin d'attirer l'attention du public sur cette matière, et en favoriser l'étude.

La Société se propose aussi de contribuer à introduire en Piémont le plus grand nombre d'écoles élémentaires d'économie. Le nombres des associés est illimité, quelle que soit la différence d'opinions politiques où de systèmes économiques.

Les femmes pourront aussi y être admises, quoiqu'elles doivent plutôt s'occuper d'économie domestique que d'économie politique. Ceux qui habitent dans les provinces peuvent également y être admis.

Les réunions de la Société auront un président éligible à la majorité des voix au scrutin secret, mais il sera changé de trois mois en trois mois, s'il n'est réélu.

Un vice-président élu de la même manière, le remplacera en cas d'absence.

Un économe sera chargé d'encaisser les fonds, de payer les dépenses, conformément au budget établi par la commission.

COMITÉ MÉDICAL DE TURIN

Ce comité est composé de médecins, de chirurgiens, de pharmaciens, et d'artistes vétérinaires. Ce comité a pour but: le progrès de la science médicale, la défense des droits et de la dignité du corps, et tout ce qui peut être utile à la salubrité.

Les moyens par lesquels elle veut atteindre ce but, sont :

1° Réunions des comités et congrès généraux;

2° Envoi de pétitions;

3° Réclamer contre les abus auprès des autorités;

4° La presse; 5° Employer tous les autres moyens qui seront jugés opportuns.

Les membres de cette Société, dont le nombre est illimité, paient chacun six francs par an. L'inscription comme membre du comité est obligatoire pour 3 ans.

Les comités provinciaux, qui sont composés d'associés d'une province, donnent un quart de leurs fonds annuels, pour les dépenses nécessaires à la Consulte centrale, établie à Turin, et celle-ci doit rendre compte devant le congrès général de ses opérations, de l'état des finances et de tout ce qui a rapport à la Société; et elle présente un budget approximatif qu'elle soumet à l'approbation du congrès. Chaque année a lieu un congrès général, où l'on détermine par votes le lieu et l'époque du congrès suivant. La Consulte se réunit tous les mois en séance ordinaire.

La Consulte centrale choisit dans son sein un président, deux vice-présidents, quatre secrétaires, un censeur, un trésorier, et elle a la direction de la Société.

Ce comité se réunit habituellement dans le couvent de Saint-François-de-Paule, et dans la salle de la Société d'Instruction. Cette salle est au premier étage de l'Académie Royale d'Agriculture. Ce comité médical fut formé en 1851.

SOCIÉTÉ MEDICO-CHIRURGIQUE

Les fondateurs de cette Société, formée en 1842, sont les docteurs Berruti, Bertini, Bonacossa, Carmagnola, Demarchi, Demichelis, Fiorito, Frola, Sperino, Riberi, et quelques autres médecins et chirurgiens des plus célèbres de la capitale.

Charles Albert approuva les statuts de la Société le 5 février 1842, et lui assigna ensuite une rente annuelle; et le 10 février 1846 il lui accorda le titre d'Académie Royale. Elle est composée de membres ordinaires, honoraires, et de membres correspondants; les premiers sont au nombre de 36, le nombre des autres est illimité. Elle a un président, un vice-président, un secrétaire général, deux secrétaires particuliers, un trésorier et un archiviste.

Pour être admis membre de cette Société, il faut avoir été reçu docteur en médecine et en chirurgie, au moins depuis trois ans, avoir publié quelqu'ouvrage important sur la matière, ou il faut présenter à l'Académie quelques dissertations sur la médecine ou la chirurgie.

La Société publie une feuille périodique ayant pour titre : *Giornale delle Scienze Mediche di Torino*, qui fait beaucoup d'honneur au Piémont, et qui est très-utile à la science. Le but de la Société est de favoriser l'étude de la médecine et de la chirurgie, et des sciences accessoires.

SOCIÉTÉ D'OUVRIERS

Cette Société, comme d'autres semblables, fut formée sous les auspices du gouvernement constitutionnel, le 3 mars 1850. Elle a pour but d'inspirer aux ouvriers le sentiment de fraternité, en les engageant à se secourir mutuellement, et tend à répandre la moralité et l'instruction. Quoique tout citoyen puisse faire partie de cette Société, en payant chaque semaine sa quote-part, les ouvriers seuls ont droit d'être membres effectifs et de donner leurs votes.

Il y a un conseil général composé de conseillers et de vice-conseillers, élus par les membres divisés en section, selon la profession, l'art et le métier; et une direction nommée par le conseil général, laquelle administre les intérêts de la Société, de la manière établie par le conseil général.

Les associés devront, au moment de leur admission, promettre, sur l'honneur, au président, de s'abstenir des jeux de hazard, du jeu de la loterie, et de se conduire en bons citoyens: ne peuvent être admis ceux qui ont été condamnés pour vol, pour fraude ou pour attentat aux mœurs.

L'associé qui tombe malade a droit, après quatre jours, à un subside d'un franc 50 centimes par jour, jusqu'à ce qu'il puisse se remettre au travail; si la ma-

ladie devient chronique, il perd, après 40 jours, le droit à ce subside; mais la Société ne cesse pas de le secourir en voie extraordinaire. Si la maladie devient plus grave, le malade est assisté continuellement par deux associés, qui sont remplacés par deux autres, de 12 heures en 12 h.

Si un associé refusait deux fois, sans de justes motifs, de rendre ce pieux devoir, il est exclu de la Société. Les assemblée générales nomment les médecins et les chirurgiens, et fixent leur traitement.

SOCIÉTÉ PIO-FILARMONICA

Cette Société fut établie en juin 1852 par quelques artistes de la capitale, à l'objet: 1° De fonder une caisse de secours mutuels au bénéfice des professeurs de musique, membres de la Société, et de leurs familles;

2° D'en défendre les intérêts, et d'en améliorer la position;

3° D'employer tous les moyens pour le progrès et l'éclat de l'art, surtout par des concerts publics.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE MUTUELLE,

PLACEMENT DES CAFÉTIERS, CONFITURIERS ET DISTILLATEURS

Le titre de cette Société suffit pour en indiquer le but. Elle a un conseil d'administration, qui tient ses séances dans le bureau permanent de la Société, sous les portiques de Place-St-Charles, maison Balbis-Sambuy, où se réunissent les principaux associés, pour s'occuper de leurs intérêts communs.

SOCIÉTÉ DE DOCTEURS

EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE POUR SECOURS MUTUELS

Cette Société instituée par quelques médecins de la capitale, à l'instar des sociétés établies en France, en Alemagne, en Russie, a pour but de fonder une caisse de secours mutuels, pour pourvoir aux besoins des médecins et chirurgiens qui, à cause de leur âge, ou de leurs infirmités, ne peuvent plus se livrer à l'exercice de leur profession. Les médecins et chirurgiens étrangers peuvent être admis dans cette Société, pourvu qu'ils aient leur domicile depuis deux ans dans les États-Sardes.

La direction de cette Société est composée de 24 membres, d'un président, d'un vice-président, d'un censeur, d'un vice-censeur, d'un secrétaire, et d'un trésorier. Elle statue sur les sommes à accorder à titre de secours ou de pension; sur l'admission ou l'exclusion des membres; sur l'acceptation des dons, des legs; elle approuve les comptes de la Société, que lui présente une

commission de sept membres, nommée par elle, et elle transmet tous les ans à chacun des membres, un compte-rendu de ses opérations.

Quant à la commission, elle a l'administration des intérêts et des affaires de la Société ; et elle est chargée de mettre à exécution les délibérations prises par la direction.

La direction se réunit ordinairement une fois par mois et même extraordinairement si le président le juge nécessaire. La commission a coutume de se réunir deux fois par mois. Les fonds de la Société se composent de dix francs que chaque membre de la Société paie au moment de l'admission, et de dix francs qu'il paie chaque année pour sa quote-part. Il faut ajouter à cela, les intérêts des capitaux, les dons et les legs. La rente annuelle peut être employée jusqu'à concurrence des 4/5e en subvention, sous la déduction cependant des frais d'administration.

Dans le cas que la Société vînt à être dissoute, le fond social sera employé à établir des lits dans un hôpital de Turin, pour des médecins ou chirurgiens sans moyens de subsistance, ou affectés de maladies chroniques. Le premier lit sera accordé par les membres de la Société au moment de sa dissolution ; les autres lits seront accordés par la faculté de médecine et de chirurgie de l'Université de Turin.

UNION PHILANTROPIQUE DES TYPOGRAPHES

Cette Société d'ouvriers typographes a pour but de secourir chaque semaine, et sans aucune distinction, tous les ouvriers qui tombent malades, et ceux qui ont fait partie de la Société pendant dix ans, se trouvent incapables de travailler, ou pour cause de vieillesse, ou pour cause de maladie.

Cette Société est une des plus anciennes de la capitale ; car en 1738 elle obtint de l'archevêque de Turin, Arborio de Gattinara, la permission de prendre pour patron St-Augustin dont elle célèbre encore la fête tous les ans, en imprimant avec le plus grand luxe typographique, un sonnet en l'honneur de ce saint. Charles Emmanuel III en approuva les réglements par un décret du 19 août 1791, en obligeant tous les principaux imprimeurs à donner du travail aux ouvriers qui étant honnêtes, intelligents, appliqués, et assidus au travail, se trouveraient sans occupation, sans qu'il y eût de leur faute, sur la simple demande du directeur de la Société.

Chaque associé paie tous les samedi 8 sols, et il a droit à 10 fr. pour chaque sept jours de maladie ; une direction composée de 12 membres administre les fonds de la Société ; cette direction est renouvellée tous les ans dans le mois de janvier par une assemblée générale de la Société. La direction nomme pour soigner les malades un médecin, un chirurgien et deux professeurs consultants.

COMITÉ CENTRAL

POUR SECOURS AUX ITALIENS COMPROMIS POLITIQUES

Ce Comité fut institué sur l'assentiment du Parlement, par un décret royal de Charles Albert du 16 décembre 1848. Nous n'en rapporterons que les articles qui indiquent le but de ce Comité, et ce dont il est chargé :

Art. 4. Il sera établi à Turin un Comité central composé de trois conseillers municipaux, et de six émigrés des plus distingués, des provinces énoncées dans l'article 1er, lequel sera présidé par l'intendant général de la division, et en son absence par le syndic ou vice-syndic de la ville de Turin; il sera aussi établi dans les lieux déterminés par le gouvernement, pour la distribution des secours, des comités spéciaux, composés chacun d'un conseiller municipal, de deux émigrés, et présidé par le syndic ou par un vice-syndic.

Art. 5. Le Comité central est chargé d'examiner les demandes de secours, de pensions, de faire les subventions en raison de l'âge, des besoins, des circonstances particulières des émigrés, et de leur assigner le lieu de la résidence qui sera déterminé par le gouvernement.

Art. 6. Les Comités spéciaux sont chargés d'examiner les réclamations faites par les émigrés qui reçoivent des secours, au sujet des subventions, et leur accorder, sur leur demande, des permis de s'éloigner du lieu de leur résidence pour un tems plus ou moins long, suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent.

Art. 7. Il est ouvert au Ministère de l'intérieur un crédit de 200 mille francs pour secours à accorder aux émigrés.

SOCIÉTÉ AGRAIRE-BOTANIQUE

BURDIN AINÉ ET COMP.

(*Voyez l'art.* Jardin Botanique)

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

POUR LA GYMNASTIQUE

(*Place d'Armes*)

Quelques jeunes gens, excités par l'exemple de l'école militaire de gymnastique, établie au Valentin en 1843, se réunirent, avec autorisation du gouvernement, et formèrent une Société dite, *Società promotrice per la Ginnastica.*

Le nombre des membres de cette Société est fixé à 200. Chaque associé doit souscrire pour trois ans. La quote-part établie est de 30 fr. par an.

Cette Société a fait construire un *Casino*, sur un terrain pris à loyer pour cet objet, et a établi

le gymnase pourvu de tous les instrumens nécessaires. Le but de cette Société est : 1° D'offrir aux associés un cours régulier de leçons et d'exercices gymnastiques;

2° D'établir et entretenir une école gratuite pour les enfans proposés par les associés et par la commission d'administration;

3° De former des élèves capables d'enseigner la gymnastique.

La Société donne tous les ans un prix aux élèves admis gratuitement.

En 1846 la Société obtint l'approbation d'un nouveau réglement, par lequel on a conservé les bases fondamentales sur lesquelles elle était établie. Par le nouveau réglement l'on a pu amplement expliquer l'objet de cette Société.

L'on a accordé aux étudiants de l'Université la faculté d'en faire partie, en qualité d'associés annuels, ne payant que 20 francs par an.

SOCIÉTÉ ROYALE DU TIR

Cette Société fut approuvée par un billet royal du 16 décembre 1837; elle a un conseil de direction, composé d'un président, de six conseillers, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Les exercices ont lieu dans le local accordé par S. M. dans le parc du château royal du Valentin.

ETABLISSEMENS DE BIENFAISANCE
OU MAISONS D'EDUCATION

REGIO ALBERGO DI VIRTU
(Place-Carlina, n° 1)

Cet établissement, situé place *Carlina*, fu fondé en 1587 pour servir d'asile aux jeunes gens appartenant à des parents honnêtes, mais sans fortune, n'importe de quelle province; il suffit, pour y être admis, d'être des Etats-Sardes.

On y enseigne différents arts; tel que l'art de fabriquer des étoffes, l'art du tourneur, de l'ébéniste, du fondeur, etc. On a fixé une heure de la journée pendant laquelle les élèves s'exercent à lire et à écrire; ceux plus avancés étudient la grammaire ita-

lienne, l'arithmétique et la géométrie appliquée aux arts qu'ils cultivent. Le Piémont doit à cet établissement des objets d'art admirables. Nous ne citerons qu'une tapisserie inimitable, dont le tissu représente les plus illustres entreprises de la Maison de Savoie.

Il y a dans la petite église de cet établissement trois tableaux: un représente la Conception de la V.-M., il est d'*Alex. Trono*; l'autre représentant N.-D. des Sept Douleurs, de *Jean Molinari*, et le troisième, c'est-à-dire St-Louis de Gonzague, est l'œuvre de *Mathieu Boys*.

MAISON D'EDUCATION DITE *DELLA PROVIDENZA*

(Rue de la Providenza, n° 13)

Cet établissement, qui avait été fondé par une dame charitable au commencement du XVII siècle, fut élevé au rang d'institution royale, le 4 mai 1735, par Charles Emmanuel III.

Le but de cet établissement est l'éducation de jeunes personnes. Les élèves sont toutes également traitées, et l'on y fait aucune différence entr'elles, quelle que soit la position sociale des parents.

La direction de la maison dite *della Provvidenza* vient de publier son programme d'éducation, dont voici le résumé :

Education religieuse et morale. La religion étant la base de toute bonne éducation, l'institut de la *Providenza* ne laisse rien à désirer à cet égard. L'instruction est divisée en élémentaire et supérieure ; l'élémentaire comprend l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la nomenclature, les premières notions de langue italienne et de langue française, les élémens d'arithmétique, la musique et la danse.

L'instruction supérieure, divisée en deux classes, comprend l'enseignement religieux, la déclamation, l'écriture, la grammaire et la littérature italienne et française, la géographie, l'histoire ancienne et moderne, l'arithmétique, quelques notions de physique et d'histoire naturelle, la musique et la danse. On y enseigne aussi tous les genres d'ouvrages qui conviennent aux femmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves sont reçues de 8 à 16 ans, excepté pour les places gratuites fondées par des particuliers.

On exige l'acte de naissance, un certificat constatant que l'élève a été vaccinée, ou qu'elle a eu la petite vérole. On exige aussi que l'élève jouisse d'une bonne santé.

Le prix de la pension est fixé à 36 fr. par mois, à 33 fr. pour deux sœurs, à 30 fr. pour trois sœurs, et à 27 pour quatre.

MAISON DE CHARITÉ
DITE
REGIA OPERA DELLA MENDICITÀ ISTRUITA

(*Rue Sainte-Pélagie, 11*)

Cet établissement fut fondé en 1743 par l'abbé de *Garessio* et un maître-masson nommé *Félix Fontana*. Ces deux hommes charitables commencèrent par rassembler de pauvres mendians pour les instruire. Monseigneur *Colombano Chiavaroti*, archevêque de Turin, donna à cet établissement l'église de Sainte-Pélagie.

Par cette institution on s'est proposé trois choses : 1° de donner une instruction religieuse aux pauvres des deux sexes et de tout âge, qui intervenant aux exercices de piété dans l'église de Sainte-Pélagie, reçoivent en sortant quelque aumône ; 2° de donner aux pauvres, qui sont en âge de pouvoir travailler, un métier et des moyens de subsistance, en les plaçant comme apprentis chez d'habiles artisans ; et quant aux filles, en leur assurant une petite dot, si elles se marient ou si elles se font religieuses ; 3° d'établir des écoles gratuites dans plusieurs quartiers de la ville, pour les enfans pauvres des deux sexes.

Il y a maintenant à Turin 15 écoles pour les garçons ; elles sont confiées aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Il y en a onze pour les filles, confiées aux Religieuses dites Sœurs de St-Joseph.

L'administration de cet établissement se compose d'un président, de onze directeurs nommés par le roi ; il y a en outre un recteur de Sainte-Pélagie, qui est directeur spirituel des écoles.

Outre les écoles pour les enfans, cette maison de charité a établi huit écoles, pendant l'hiver, ouvertes le soir aux ouvriers ou artisans.

ASILE DE SECOURS
POUR LES FILLES DE MILITAIRES

(*Rue des Filles-de-Militaires, 8*)

Cette maison, fondée en 1764 par la Confrérie du Saint-Suaire, est, depuis 1778, sous la protection royale.

Les demandes d'admission doivent être présentées au ministre de la guerre. Les jeunes filles qui demandent à être admises dans cette maison, ne doivent pas avoir moins de huit ans, ni plus de 14.

Avant d'être admises dans cette maison, elles sont visitées par le médecin et le chirurgien de l'établissement.

Une fois admises et après l'année d'épreuve, elles ne peuvent plus être renvoyée ; mais si elles

le désirent, et si leurs parents justifient d'avoir les moyens de pourvoir à leurs besoins, elles sont libres de sortir. Si elles se marient pendant qu'elles sont dans cette maison de charité, on leur fait une petite dot.

On leur donne l'instruction nécessaire à de bonnes mères de famille.

ÉTABLISSEMENT POUR LES ORPHELINES

(*Rue des Orphelines, n° 8*)

Cette maison, fondée avant 1579, est destinée à donner un asile aux filles pauvres qui ont perdu leurs parents; et on leur fournit tout ce qui est nécessaire, alimens, habillemens complets, et tout ce qu'il leur faut suivant leur condition de pauvres orphelines.

Le nombre n'en est pas fixé, il dépend du plus ou du moins de rente de l'établissement; aujourd'hui il y en a environ 100.

Pour y être admises, les orphelines doivent être d'une ville ou commune du diocèse de Turin, où il n'y a aucun hospice pour les filles orphelines; elles ne doivent pas être au-dessous de huit ans, ni au-dessus de 12 : elles doivent être filles légitimes de parents honnêts, et avoir une bonne constitution physique.

Les demandes d'admission doivent être adressées à l'administration de l'établissement, appuyées de certificats prouvant qu'elles en ont les qualités requises. Il y a deux places pour des filles qui, ayant abjuré leurs erreurs, ont embrassé la religion chrétienne, quoique elles ne soient pas orphelines.

On peut y fonder des places au moyen de payer six mille francs.

La maison est dirigée d'après un réglement particulier, appuyé par un brévet royal du 31 janvier 1832, et administré, pour le temporel, par une société composée de six directeurs et de six dames directrices, nommés par le roi, d'un président, qui est l'archevêque de Turin, et d'un inspecteur royal.

L'administration intérieure est confiée aux Religieuses dites les Sœurs de St-Joseph.

COUVENT DE S. GIOVANNI DI DIO

DIT DES ROSINES

(*Rue delle Rosine, n° 7*)

Cet asile de charité date de 1740, et est dû au zèle pieux d'une pauvre fille nommée *Rose Govona*, de Mondovi. Le travail des filles qui sont dans cet établissement suffit à l'entretient de cette maison, où il y a différents métiers. On y fait des tissus de laine, de soie, de fil, on y confectionne des habillemens, et différents autres objets. Il y a dans la maison même un magasin pour la vente de ces tissus et de tout ce qu'on y confectionne.

Les conditions requises pour y

être admises, sont: 1° que la postulante soit pauvre et en danger de manquer à ses devoirs, qu'elle ait une bonne conduite, qu'elle ne soit pas au-dessous de 15 ans, et au-dessus de 21; 2° qu'elle ait une constitution saine, forte et robuste, apte aux travaux de l'établissement. Elle doit payer en entrant la somme de cent francs à titre de pension pour les huit mois d'épreuve, et y apporter son transicour. Les filles agées de treize ans peuvent aussi y être reçues, mais jusqu'à quinze ans, elles n'y sont que pour y faire l'épreuve, et paient une pension.

Les demandes d'admission, appuyées de pièces justificatives, sont présentées à la directrice.

L'établissement est sous la protection immédiate de la reine, représentée par une de ses dames de la cour.

Il est administré conformément au réglement approuvé par un brévet royal du 2 mai 1840, et par une commission nommée par le roi. Cette commission se compose de la directrice, d'un directeur ecclésiastique et de trois autres directeurs; un d'entre'eux est chargé par S. M. de présider la commission.

Les dépenses pour cet établissement de charité, où il y a 300 filles, et 50 femmes ou malades ou âgées, s'élèvent a 80,000 fr. Le titre de *Rosine* vient du nom de leur fondatrice *Rose Govona*, dont la biographie se trouve parmi celles des *Bienfaiteurs de l'humanité*, publiées en France par la société *Montyon et Franklin*.

Sur la porte d'entrée de cet établissement on a écrit ces mots, que Rose Govona adressa à sa première compagne: *Tu vivrai del lavoro delle tue mani.*

MAISON DE CHARITÉ DITE *DEL RIFUGIO*

(Rue Cottolengo, n° 16)

La marquise Faletti di Barolo, née Colbert, fonda, en 1822, dans l'endroit appelé Valdocco, près du Bourg-Dora, un établissement gratuit, destiné à servir d'asile aux femmes ou aux filles qui ont eu une mauvaise conduite, mais qui veulent changer de vie, et qui donnent des marques de repentir.

Cette maison, dont la direction est confiée aux Religieuses dites *Sœurs de St-Joseph*, peut contenir plus de cent pénitentes.

Elle renferme maintenant un grand nombre de femmes ou de filles, que l'on instruit dans la pratique des vertus chrétiennes, et auxquelles on enseigne les ouvrages qui conviennent a leur sexe, sous la direction des Religieuses de l'ordre de St-Joseph. Grâce à la munificence royale et au concours de quelques personnes charitables cet établissement a été agrandi, ce qui était nécessaire, car pour ce moyen on a pu donner un asile à de jeunes filles au-dessous de 13 ans, et les mettre à l'abri du vice; on a pu donner aussi un asile à celles qui, étant revenues de leurs égarements, après une longue épreuve, forment la résolution inébranlable de méner une vie pieuse et régulière.

Le produit de leurs ouvrages, les aumônes qu'on leur fait, et les dons charitables, fournissent aux grandes dépenses d'un établissement, dont l'utilité religieuse et morale tourne au profit de l'ordre public.

MAISON DITE *DEL ROSARIO*
OU *DELLE SAPELLINE*
(*Rue des Orphelines, 9*)

Le père *Bernard Sapelli* fonda cette maison en 1808, dans le but d'offrir un asile aux jeunes personnes sans appui, et leur donner une éducation religieuse en les instruisant de leurs devoirs et leur enseignant tous les ouvrages d'aiguille.

Le réglement d'après lequel est administrée cette maison, fut approuvé par Charles Félix le 29 mai 1822. La direction en est confiée à une commission composée de cinq personnages distingués.

MAISON DITE *DEL SOCCORSO*
(*Rue del Soccorso, n° 6*)

Cette maison d'éducation, fondée par la Confrérie de St-Paul en 1589, est destinée à recevoir les jeunes filles qui n'ont plus de pères et qui sont sans fortune.

Quelques personnes charitables y fondèrent des places gratuites, le nombre de ces places dépend de la rente des legs faits à cet objet.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS
(*Bourg-St-Salvario*)

En 1819, *Jean Baptiste Scagliotti* de Varallo, qui avait étudié pendant onze ans l'art d'instruire les sourds-muets, établit une école à Turin, mais des obstacles le firent bientôt renoncer à son dessein, cependant il fut utile puisqu'il inspira au gouvernement l'idée de fonder un institut pour les sourds-muets; en effet, par un décret du 30 janvier 1838, Charles Albert approuva l'école normale pour les sourds-muets, destinés particulièrement à former des maîtres dans cet art. Quelques ecclésiastiques y sont instruits dans cet art, afin de préparer des hommes capables d'enseigner dans des établissemens de ce genre, qui auraient besoins d'instituteurs. L'établissement a un nombre déterminé de sourds-muets, qui paient une modique pension pour leur entretient, et un nombre déterminé de ceux qui y sont gratuitement.

Les élèves y reçoivent une instruction élémentaire des principes de la langue italienne, ils

apprennent la grammaire, l'arithmétique, quelques notions de géographie, l'écriture, la religion et l'histoire sacrée.

Les élèves pensionnaires paient pour leur entretient 600 fr. par an, pour la première classe, et 360 pour la seconde classe; on y accorde aussi des demi-places, dans ce cas le pensionnaire paie 200 fr. Il y a des places gratuites en raison des fonds de l'institut.

L'école pour les élèves externes est gratuite. Les jours de fête plus de 30 sourds-muets y vont pour assister aux offices divins et y recevoir l'instruction religiense.

La commission administrative se compose d'un président, de quatre directeurs, d'un recteur et d'un trésorier. Il y a en outre deux prêtre chargés de l'enseignement, un médecin et un chirurgien ordinaires.

INSTITUT SACCARELLI

(*Bourg-St-Donato*)

Le docteur en théologie, *Gaspard Saccarelli*, un des chapelains de S. M., fonda, en 1850, une maison de bienfaisance pour les enfants. Dans cette maison on réunit, tous les jours de fête, les filles pauvres qui, après avoir rempli les devoirs de religion, emploient le reste du temps à apprendre à lire et à écrire, ainsi que les éléments d'arithmétique et du chant. Elles y sont attirées par quelques petits cadeaux qu'on leur fait de tems en tems.

Cet institut s'appelle *Oratorio della Sacra Famiglia.*

ECOLE DES JEUNES ARTISANS PAUVRES

(*Stradale S. Maurizio, n° 14*)

L'abbé *Jean Cocchi*, de Turin, fonda cet établissement dans le but de tirer de la misère les orphelins pauvres et sans appui, et de leur donner un métier, afin de les mettre à même de pouvoir vivre honnêtement du fruit de leur travail.

Dans le commencement le nombre des enfans qu'on y avait réuni était très-borné; mais le 24 juin 1852, époque à laquelle on leur distribua des prix pour la premiere fois, il y en avait 57.

Dans cette heureuse occasion on put voir qu'on les instruisaient aussi dans quelques arts, tel que le dessin, le chant et la gymnastique.

Lorsqu'un jeune homme a achevé l'apprentissage de son métier, et qu'il est placé chez un bon maître et qui lui donne du travail, il a la faculté de continuer à faire partie de sa famille adoptive, et de rester à l'hospice, au moyen de payer une petite pension, afin de n'être plus à charge à l'établissement. Aucun jeune homme n'y est admis, s'il n'est bien disposé à y entrer, et s'il ne regarde pas comme un bienfait d'être admis dans cette maison.

On le laisse libre dans le choix de son métier.

La société qui s'est chargée de cet établissement se compose de toutes les personnes qui veulent contribuer à le maintenir, soit avec de l'argent, soit par leurs œuvres. Elle est representée par une direction supérieure, par un censeil et par une administration.

INSTITUT BOSCO

(Bourg-Valdocco)

Cet établissement fut fondé d'abord par l'abbé *Jean Bosco*, ensuite soutenu par le théologien Borelli et par d'autres ecclésiastiques. C'est une école pour les jeunes garçons abandonnés; on les réunit pour les soustraire aux dangers d'une vie oisive. On leur enseigne à lire, à écrire, le chant grégorien et la musique.

On leur fait faire des exercices militaires et gymnastiques dans une cour y attigüe.

MAISON DES DAMES VEUVES

Quoique cet établissement soit sur la colline derrière le mont des Capucins, nous croyons devoir en parler ici, puisque nous décrivons les établissemens de ce genre.

Cette maison, dans une position agréable, fut fondée en 1786, pour y recevoir les veuves nobles qui, par économie ou par goût pour la retraite, désirent y entrer. On y admet aussi les personnes qui pour leur âge sont regardées en état de veuvage. La pension est fixée à 360 fr. par an. Ce local ayant été agrandi, et les rentes ayant aussi été augmentées, S. M. y fonda 15 places gratuites pour des veuves ou filles de citoyens qui ont bien mérité de la patrie. Les demandes pour ces places gratuites doivent être présentées à la directrice ou au directeur.

Quant à l'édifice, il fut construit d'après le dessin de l'architecte *Faletti;* il domine une vaste enceinte qui sert de promenade aux dames pensionnaires.

CONFRÉRIE DITE *DELLE PUERPERE*

(Rue de l'Hôpital, n° 1)

Des dames charitables fondèrent, en 1732, cette maison, dont la reine Polixène Christine de Hesse, épouse de Charles Emmanuel III, prit sous son patronage.

Le statut de cet établissement fut imprimé la même année par Pierre Joseph Zappata, et l'année suivante Jean François imprima une addition à ce statut, laquelle avait été délibérée dans un conseil tenu pas les dames associées, le 2 janvier.

Sur l'autorisation de l'arche-

vêque de Turin, cette société se forma en Confrérie en l'église de Sainte-Thérèse, et la reine accepta le titre de prieure.

L'administration est composée de la prieure, de la vice-prieure, d'une trésorière, d'une dame secrétaire, de dames inspecteurs, et de quêteuses.

Cette société fut légalement reconnue par un brévet royal du 28 mars 1835.

ÉTABLISSEMENT SANITAIRE POUR L'ENFANCE

(*Bourg-St-Donato*)

En 1846, une société de personnes charitables fonda un établissement sanitaire, pour les enfans seulement, que l'on nomme *Instituto sanitario per l'Infanzia.*

Cet établissement, créé en 1843 par un homme charitable, s'étant augmenté par le concours de personnes distinguées, qui ont bien voulu contribuer à cette œuvre philantropique, et ayant une contribution fixe de 55 souscripteurs, on a lieu d'espérer qu'il s'augmentera toujours plus.

Le but de cette société est de donner aux enfans affectés de maladies aigües ou chroniques, de préférence cependant à ceux affectés de maladies aigües, et de leur donner tous les secours nécessaires, même les bains ordinaires ou ceux d'Acqui. On donne des soins orthopédiques aux enfans qui ont des vices de conformation, et lorsque cela est nécessaire, on leur fait changer d'air.

Les personnes qui ont fondé cet établissement paient une somme quelconque; mais non moindre de 40 fr., cette somme n'est payée qu'une fois; mais pendant trois ans on donne encore 20 fr. par an.

On appelle bienfaiteurs de l'institut tous ceux qui font des aumônes au-dessus de 10 fr.

ÉTABLISSEMENT OPHTALMIQUE

(*Bourg-St-Donato*)

Cet établissement fut fondé le 1er janvier 1838, dans le but de soigner les pauvres qui ont mal aux yeux. Les consultations et les opérations pour les maux des yeux sont gratuites, et à cet objet l'établissement est ouvert trois jours de la semaine, c'est-à-dire le mardi, le jeudi et le dimanche.

Cette œuvre de bienfaisance a été fondée par le docteur *Casimir Sperino*, connu pour son talent dans l'art ophtalmique.

On soigne dans cette maison plus de quatre cents pauvres par an.

Charles Albert a donné à cette maison de secours une rente pour l'entretien de quatre lits, destinés à recevoir des malades qui doivent subir de graves opérations.

Cet hôpital, uniquement pour les maladies des yeux, est le premier de ce genre qui ait été établi en Italie.

MAISON DE BIENFAISANCE

Cette maison a pour objet : 1° de donner des secours à domicile aux pauvres infirmes épars dans la ville ; 2° de nommer et de payer, dans chaque paroisse, les médecins et les chirurgiens chargés de soigner ces pauvres ; 3° de leur fournir les remèdes au moyen de deux pharmacies, l'une rue *Bellezia* et l'autre rue *del Soccorso ;* 4° de fournir tous les objets nécessaires à des malades ; 5° enfin de payer des accoucheuses aux pauvres femmes dont l'état réclame leurs soins.

CONFRÉRIE DE SAINT-PAUL

(Rue du Mont-de-Piété, n° 18)

Cette Confrérie fut établie d'abord par quelques personnes pieuses pour empêcher que l'hérésie ne se répandit dans les villes et aux environs de Turin ; et elle fut nommée Confrérie de la Foi Catholique.

Plus tard elle mit tous ses soins à soulager l'humanité et fonda plusieurs établissemens de bienfaisance.

Cette Confrérie ayant été enrichie d'un grand nombre de legs, a aujourd'hui près de six millions de francs. Cette richesse est employée, 1° à distribuer des secours à des pauvres honteux des différentes classes de la société, aux pauvres qui se sont faits catholiques et aux malades ; 2° à donner des dots aux filles pauvres, soit qu'elles se marient ou qu'elles se fassent religieuses, et de fournir des vêtements à celles qui n'ont pas les moyens d'en acheter ; 3° l'entretien et l'administration de deux établissements de bienfaisance, c'est-à-dire *il Soccorso* et *il Deposito* ; 4° et enfin de conserver un Mont de Piété gratuit.

Nous avons déjà parlé de la maison de bienfaisance dite *del Soccorso*. Celle qu'on appelle *il Deposito* est aussi une maison d'éducation ; mais pour y être admises l'on n'exige pas que les jeunes filles soient nées à Turin, ou qu'elles soient orphelines.

Le Mont de Piété gratuit est destiné à prêter de l'argent, sans intérêts, aux malheureux, moyennant un gage ; il est ouvert deux fois par semaine, c'est-à-dire le lundi et le jeudi.

L'administration se composait anciennement du recteur du vice-recteur, de l'économe général, et de plusieurs autres membres élus par la société ; mais par un décret royal de 1852, on y adjoignit 15 membres pris dans le Conseil municipal.

L'oratoire de cette Confrérie a de remarquable, d'abord un tableau, qui est au-dessus de l'autel, représentant la Conversion de St-Paul, œuvre d'*Alexandre Ardente*. Appendues au parois l'on voit quatre peintures de *Caravoglia*, une d'*André Pozzi*, l'autre de *Frédéric Zuccheri*, deux de *Delfino*, et une de *Paul Raggi*, génois.

MONT DE PIÉTÉ À INTÉRÊTS

(Rue du Mont-de-Piété, n° 18)

Le Mont de Piété fut fondé par le duc Charles *le Bon* et par le duc Emmanuel Philibert, qui voulurent ainsi affranchir leurs sujets de l'usure excessive des Juifs. Grégoire XIII, en approuvant cette institution, lui permit d'exiger un intérêt du deux pour cent.

Le comte Thomas de Sanfré, membre de la Confrérie de Saint-Paul, fit un fond de cinq cents écus d'or pour cet établissement.

L'administration de ce Mont de Piété, fut confiée par *interim* à la Compagnie de St-Paul, en 1815, qui la dirige par le moyen d'une députation, et l'on y prête au cinq pour cent.

ÉTABLISSEMENT ROYAL DIT *DELLA MATERNITÀ*

(Rue de l'Hôpital, n° 1)

L'hospice des femmes en couche, dit de la Maternité, qui faisait d'abord partie du grand hôpital de Saint-Jean-Baptiste, fut fondé par un brévet royal du 6 juillet 1732, et fut ensuite érigé en un établissement particulier, pour lequel le roi nomma en 1815 une administration royale, réformée et augmentée successivement par les brévets royaux du 25 octobre 1836, du 2 septembre 1837, du 20 avril 1839, et du 9 janvier 1847.

Cette administration est aussi chargée de diriger l'hospice provincial des enfans exposés, conformément aux patentes royales du 15 octobre 1822.

C'est dans cet établissement que l'on donne asile aux femmes enceintes, qui n'ont pas les moyens de pourvoir à leur situation, et il y a toujours dans cet établissement 18 à 25 nourrices.

Le service intérieur est fait par les Sœurs de la Charité.

DÉPOT ROYAL DE MENDICITÉ

Les premiers fondateurs de cet établissement, furent le chevalier *Ignace Pansoya* et M. *François Mellano*, qui souscrivirent pour les premières dépenses à faire. Le premier pour la somme de mille francs, le second pour la somme de trois mille francs; ensuite d'autres personnes souscrivirent pour des sommes considérables, et quelques-unes s'engagèrent même à payer une somme fixe pour toute leur vie. Charles Albert y souscrivit pour douze mille francs par an; la famille royale suivit cet exemple, et au bout de cinq ans on obtint des souscriptions pour la somme de cent trente mille francs.

Le banquier Alexandre Colla,

léga par testament à ce dépôt de mendicité la somme de cent mille francs.

Cet établissement est situé dans le Bourg de Pô, sur la route qui conduit à Notre-Dame-du-Pilon. On y éleva une église d'après le dessin de l'architecte *Blachier*.

Cette église a deux étages, l'inférieur pour les hommes, et l'autre pour les femmes.

Le but principal de cet établissement, est d'extirper la mendicité, de donner un asile aux pauvres de la ville et de la province de Turin, pour prévenir les maux qu'engendre l'oisiveté. On y a déjà fait beaucoup d'améliorations, grâce au zèle éclairé de l'administration, dans l'intérêt moral et physique de ces malheureux.

Les pauvres qui travaillent reçoivent la moitié du prix de leur travail; mais ils ne peuvent disposer que du quart, l'autre quart est mis en réserve. Le nombre des mendiants réunis dans cette maison, est environ de trois cents.

L'administration est formée de trente et un membres, élus par la société. Une commission permanente de quelques-uns des membres de l'administration fait le service ordinaire. Le commandant-général de la division de Turin a une inspection spéciale sur cet établissement, et il y a encore un commissaire royal chargé de la surveillance.

MAISON DITE *DELLA DIVINA PROVIDENZA*

SOUS LES AUSPICES DE ST-VINCENT DE PAULE

(*Rue Cottolengo, n° 10*)

Une famille française, composée du père, de la mère et de cinq enfans vint à Turin vers la fin de 1827; la mère tomba malade, et comme cette famille était sans ressource, elle demanda à ce qu'elle fût reçue dans un hôpital quelconque; mais on refusa de l'y recevoir, parce que les réglemens s'opposaient à ce qu'on y donna asile aux étrangers, et cette pauvre femme n'eut du secours que du chanoine Cottolengo, chez qui elle expira. Ce chanoine pénétré de cet esprit de charité qui inspira Borromée, De l'Épée et Assarotti, pour prévenir un cas semblable fonda l'établissement dont il s'agit. Il prit à loyer quelques chambres, il y plaça des lits et fit ainsi une infirmerie pour les pauvres malades qui ne pouvaient être reçus dans les autres hôpitaux.

La maison de charité, dite la *Piccola Casa della Divina Provvidenza*, est située dans le faubourg de Dora.

L'inscription qui est au-dessus de la porte d'entrée est la suivante: *Charitas Christi urget nos.*

Cette maison renferme plus de 1,300 malades, ce qui prouve qu'un homme animé d'un zèle charitable peut être d'un grand secours à l'humanité souffrante, lors même qu'il est sans fortune, car cet homme bienfaisant fonda cet hôpital, et l'on sait que le chanoine Cottolengo ne possède rien.

Cet établissement a obtenu du gouvernement la faveur d'envoyer tous les ans quatre-vingt-dix malades aux bains d'Acqui.

La réconnaissance publique

éleva au chanoine Cottolengo un monument en marbre que l'on voit à l'extérieur de la *Piccola Casa*; ce monument est l'œuvre du sculpteur *Ange Bruneri* (Piémontais.

HOPITAL DES FOUS

(*Rue des Glacières, 23*)

Victor Emmanuel II ordonna, par lettres patentes du 2 juin 1728, que l'on construisit un bâtiment destiné à servir d'hôpital des fous pour tous ses Etats, et il en confia l'administration à la Confrérie du Saint-Suaire.

L'importance que prit successivement cet établissement, nécessita non seulement un nouveau local plus vaste, capable de contenir, avec des séparations convenables, un plus grand nombre de fous, mais encore la réforme des anciens réglemens d'administration.

En effet les aliénés se trouvent maintenant placés dans un bâtiment convenable, divisé en deux parties, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes, bâti exprès dans l'intervalle de 1828 à 1835, d'après les dessins du chev. *Joseph Talucchi.* La dépense considérable faite par cette construction a été payée en partie par la munificence royale, par des largesses des citoyens de toutes les classes, et en partie par des legs d'hommes charitables.

Pour ce qui est de l'administration de cet hôpital, elle est réglée par la loi organique approuvée par lettres patentes du 20 mai 1837, par laquelle, entre autres dispositions, on a nommé une nouvelle commission, composée d'un président, de quinze directeurs électifs, et du prieur de la Confrérie du Saint-Suaire. Un autre réglement pour l'administration intérieure a été fait par le ministre de l'intérieur, le 16 août 1837.

On peut diviser en deux classes les aliénés placés dans cet hôpital royal; l'une, c'est-à-dire celle des personnes aisées qui peuvent payer la pension fixée par les réglemens, qui est de 500 à 900 francs par an, suivant la manière dont on désire qu'elles soient traitées; et l'autre classe, celle des pauvres, dont la pension fixée à 260 francs est payee, pour le quatre-cinquième, sur les fonds de la province, et pour un cinquième sur les fonds de la commune.

On ne fait plus usage des chaînes, ni d'autres moyens de rigueur, et ces malheureux sont soignés aujourd'hui avec douceur; on leur procure des distractions, on leur fait faire des promenades, même en voiture, et ils ont différents divertissements, tel que celui de la musique.

Les personnes qui ont vu un grand nombre de ces établissemens, disent qu'il n'y en a pas un en Europe où il y ait tant de galeries pour s'y promener dans toutes les saisons.

Le nombre des aliénés de tout sexe et de toute condition est de 485. L'administration intérieure de l'hôpital où sont les femmes est confiée aux Sœurs de la Charité.

MAISON DE CHARITÉ POUR LES CATHÈGUMÈNES

(Rue Spirito Santo, n° 5)

Cet hospice a été fondé dans le XVI siècle, par la Confrérie du St-Esprit, et a pour but d'accorder un asile et de faire instruire tous ceux qui veulent embrasser la religion catholique, de quelle religion ou secte qu'ils soient, étranger ou sujets, pourvu qu'ils soient disposés à abandonner leurs erreurs, et à entrer dans le sein de l'Eglise.

L'administration de l'hospice a été réorganisée par un billet royal du 20 février 1847, elle se compose du protecteur, d'un présideut, d'un vice-président, du prieur et du vice-prieur de la Confrérie, et de douze membres électifs inscrits dans la même Confrérie.

SOCIÉTÉ QUI A POUR BUT DE FONDER DES ÉCOLES POUR L'ENFANCE

Cette Société a été établie et autorisée par un billet royal du 21 août 1838. Il y a trois écoles pour les enfans. La plus ancienne est celle (n° 1) qui est rue de la Rocca; l'autre (n° 2) est rue de la Méridienne; la troisième (n° 3) est dans le Bourg de Pô. Dans toutes ces écoles on reçoit les enfans pauvres des deux sexes, depuis l'âge de trois ans jusqu'à six. Pour y être admis il faut présenter l'acte de naissance, un certificat de pauvreté, et un certificat constatant que l'enfant a été vacciné. Les écoles sont ouvertes depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. A midi on leur distribue une soupe. Ceux cependant qui ne sont pas absolument pauvres, donnent 80 centimes par mois. Le nombre des associés s'élève à environ cinq cents; le nombre des actions, à huit cents trente; l'action est de 10 francs.

Une commission nommée parmi les associés est chargée de visiter, tous les trois mois, les écoles, et le rapport fait par cette commission sur l'état de ces écoles, est publié chaque année avec le compte rendu.

HOPITAUX

HOPITAL GÉNÉRAL DE CHARITÉ

(Rue du Pô, n. 24)

L'Hôpital royal de Charité, qui date de 1649, comprend trois établissements différents

Le premier, que l'on appelle l'hôpital des Jeunes Gens, est celui qui sert d'asile aux pauvres des deux sexes qui sont encore jeunes, et à ceux qui ayant été reçus dans leur jeunesse ont vieilli dans cet hôpital;

Le second, dit des Invalides, parce que c'est celui des pauvres des deux sexes qui sont regardés comme invalides, et que l'âge, les imperfections du corps ou des maladies mettent hors d'état de travailler;

Le troisième dit *Opera Bogetto*, du nom du premier et principal bienfaiteur de cet établissement, est réservé aux pauvres des deux sexes affectés de maladies vénériennes et autres maladies contagieuses, énoncées dans l'acte de fondation.

Outre ces places, il y en a encore d'autres destinées aux personnes affectées des mêmes maladies, mais qui n'ont pas les moyens de payer une modique pension.

L'hôpital fournit aux pauvres tous les secours nécessaires, soit spirituels, soit temporels. Les enfants sont placés à la campagne, et ne reviennent à l'hôpital que lors qu'ils sont en âge de pouvoir s'occuper et apprendre un art ou un métier.

Il y a dans l'hôpital même quelques manufactures, et l'on y fait assez bien des tapis et d'autres étoffes.

Un réglement, approuvé par un brevet royal du 12 mai 1838, pourvoit à tout ce qui regarde le service intérieur de l'hôpital; et un autre brevet royal du 22 décembre 1840, détermine le mode d'administration et en fixe le personnel.

GRAND HOPITAL DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DE LA VILLE DE TURIN

(Rue de l'Hôpital, n. 7)

Cet hôpital, qui est le plus ancien de Turin, et dont la fondation remonte au XIV siècle, reçoit tous les malades des deux sexes non affectés de maladies incurables ou contagieuses. Cependant

des personnes pieuses et charitables y ont établi quelques lits pour des maladies incurables.

Le nombre des malades pauvres est d'environ 366 par jour, c'est-à-dire 200 hommes et 166 femmes; le nombre des incurables est de 36 hommes et de 50 femmes. Il y a en outre plusieurs chambres séparées pour les personnes qui, étant dans une position aisée, veulent se faire soigner en payant. La pension est de 45 à 60 fr. par mois.

Cet hôpital a été agrandi, il y a quelques années, et on y a construit le théâtre anatomique dont nous avons déjà parlé.

Tout l'édifice, y compris le théâtre anatomique et la rotonde, a 138 mètres de longueur et 30 de largeur.

C'est là qu'est l'école de clinique. Quatre médecins ordinaires y assistent, non compris deux professeurs de clinique médicale, qui ont chacun 14 lits pour l'instruction des élèves en médecine; et le professeur de clinique, de médecine et chirurgie, qui a six lits dans la salle des hommes, et six dans la salle des femmes. Les Sœurs de la Charité font le service intérieur de l'hôpital, dont l'administration se compose de 12 directeurs, c'est-à-dire de six chanoines de la cathédrale, et de six décurions de la ville.

HOPITAL DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

(*Rue del Deposito, n. 2*)

Cet hôpital, fondé en 1797, a pour but: 1° de faire visiter et secourir une fois par semaine tous les pauvres infirmes répandus dans la ville et dans les faubourgs, qui n'ont pas les moyens de se procurer le nécessaire, et qui ne peuvent être admis dans les hôpitaux, soit qu'il n'y ait pas de places, soit pour tout autre motif;

2° De donner un refuge aux infirmes qui, à cause de la nature de leur maladie, ne peuvent être reçus dans d'autres établissemens de bienfaisance.

Il y a dans cette maison un médecin et un chirurgien ordinaires, et deux assistants, l'un médecin et l'autre chirurgien.

L'hôpital de St-Louis paie encore des médecins pour soigner d'autres malades pauvres épars dans la ville et dans ses faubourgs, fournit des remèdes à ces indigens et leur donne des aumônes.

L'administration se compose de quatorze directeurs, nommés par le roi, qui ont pour président un chevalier de l'ordre suprême de la *SS. Annunziata.*

Cet hôtel fut commencé en 1818 d'après le dessin de l'architecte *Talucchi*, qui a su admirablement réunir la salubrité, la commodité et le repos des malades. On a établi sous les lits et sous la voûte des ventilateurs, construits de manière à ce que l'on puisse continuellement changer l'air; et les salles, sans être ni trop hautes, ni trop vastes, sont tenues de manière à ce que l'on n'aperçoit pas la moindre odeur. Il y a à l'extérieur de l'infirmerie deux corridors, par lesquels les infirmiers peuvent,

sans traverser les salles, porter des alimens ou des médicamens à quelques malades sans déranges les autres.

A une des extrémités des salles, il y a une galerie et un jardin assez vaste, il occupe une surface de 5720 mètres, et celle de 9793 mètres en y comprenant les cours et les jasdins, où les convalescents peuvent se promener.

Cet hôpital contient cent lits, et lorsqu'il sera fini, il pourra en contenir deux cents.

Il y a annexé à cet hôpital un établissement de charité, dit *Instituto Carlo Alberto*, que ce pieux monarque fonda à ses frais. C'est une infirmerie qui contient 30 lits, destinés aux infirmes affectés de maladies spéciales, de quelle province qu'ils soient.

HOPITAL DE L'ORDRE DES STS-MAURICE ET LAZARE DIT *DEI CAVALIERI*

(*Rue de la Basilica, 12*)

Cet hôpital, fondé en 1573, agrandi dans le XVII siècle, supprimé pendant l'occupation française, fut rétabli le 15 janvier 1821. En 1832 il ne renfermait que 50 malades, parce que le revenu de cet hôpital ne dépassait pas 40 mille francs.

Charles Albert dota l'hôpital d'une nouvelle somme et établit six lits dans des chambres séparées, pour ses Gardes du Corps et pour d'autres personnes distinguées.

En 1837 on fit commencer la partie de ce bâtiment qui en fait une croix latine : on éleva dans la partie qui est à gauche une belle chapelle, et l'on fit faire à côté une chambre mortuaire. Rien n'a été négligé de tout ce qui peut être utile à un établissement de ce genre.

En 1844 on refit la façade de l'édifice, en conservant le style de celle qui était auparavant. En 1847 on bâtit à côté de cet hôpital une infirmerie à la fois commode et salubre, pourvue de tout ce qui est nécessaire à des malades ; cette infirmerie est destinée aux personnes de service de la cour. En 1848 on fixa un local pour les consultations journalières données à des femmes et à des enfans ; et en 1850 on acheva les travaux pour éclairer à gaz l'établissement.

Deux médecins et deux chirurgiens sont attachés à cet établissement, ayant un aide, deux assistants médecins et chirurgiens, qui habitent dans l'hôpital.

HOPITAL MILITAIRE DIVISIONNAIRE

(*Rue del Carmine, n. 12*)

Jusqu'en 1831 les militaires malades étaient soignés dans l'hôpital de chaque régiment, les chefs de corps en étaient les administrateurs. Un billet royal du 20 décembre de la même année établit les hôpitaux militaires divisionnaires.

L'hôpital divisionnaire de Turin est de première classe, il peut contenir 430 lits, nombre suffisant dans les cas ordinaires; dans les circonstances extraordinaires on place les malades dans des infirmeries, qui sont succursales de l'hôpital.

Le service de cet hôpital est confié à un médecin en chef, qui en a toute la responsabilité, à deux médecins de seconde classe, et à dix médecins appliqués. Le service de chirurgie est confié à un chirurgien en chef et à tous les chirurgiens majors de la garnison. Il y a en outre des élèves militaires des deux facultés, chargés de la phlébotomie, et qui en même temps vont à l'Université pour se mettre à même d'obtenir leur grade académique.

Deux pères capucins y célèbrent la messe, y font les services divins et veillent sur la discipline religieuse. La pharmacie est confiée aux Sœurs de la Charité, ainsi que le service intérieur de l'hôpital.

Il y a un conseil d'administration composé du chef de l'état-major, qui en est le président, de l'officier comptable, du médecin et du chirurgien en chef.

ÉTABLISSEMENT SANITAIRE POUR FEMMES

(Bourg-St-Salvario)

Cet établissement fut approuvé par un décret royal du 16 mai 1852. Il est situé dans le Bourg St-Salvario, rue Saluzzo; il fut fondé et est dirigé par M. Charles Tarrelli, médecin-chirurgien-accoucheur.

Ce local est sous tous les rapports adapté à cet objet, la présence continuelle, assidue de deux femmes accoucheuses et de femmes de service intelligentes, assurent aux malades tous les secours pour ce qui est de la partie matérielle; d'un autre côté la science et l'expérience des médecins attachés à cet établissement ne laissent rien à désirer.

Cette maison est exclusivement établie pour le traitement des maladies des femmes enceintes ou près d'accoucher, on y reçoit aussi celles qui sont affectées de maladies secrètes ou chroniques

C'est sous le voile du secret que ces dames sont reçues, il suffit qu'elles présentent un billet cacheté, contenant leur nom, prénom et leur domicile. Une fois entrées dans l'établissement, elles sont désignées par un numéro d'ordre. L'entrée en est interdite à tout le monde, excepté aux personnes de l'établissement.

Il y a deux médecins-chirurgiens accoucheurs, deux femmes accoucheuses.

Le prix de la pension journalière varie de cinq francs à deux francs cinquante centimes.

ÉTABLISSEMENT SANITAIRE DIT *VILLA CRISTINA* POUR LES PERSONNES ALIÉNÉES

Le lieu choisi pour cet établissement est d'abord très salubre, et dans un site très agréable : les aliénés y sont entourés des soins les plus délicats donnés par un médecin-chirurgien. Il y a pour directeur économe un prêtre.

Cet établissement est à six kilomètres de la capitale, près de la Veneria Reale. Il peut contenir soixante malades, et il est facile de l'agrandir. Les salles, les jardins et même l'église des femmes sont séparés de ceux des hommes. Il y a pour récréer les malades, des amusements, tels que, musique, billards, bibliothèque, promenades, jeux et chasse.

MM. Andreis et Grosso, sont les propriétaires de cet établissement.

CHAUFFAGES PUBLICS POUR LES PAUVRES

Ces refuges sont de vastes salles assez chaudes, où pendant l'hiver les pauvres peuvent se retirer, et où on leur donne chaque jour une soupe et une ration de pain.

Pendant l'hiver de 1850-1851 on ouvrit six salles de chauffage à Turin, c'est-à-dire une dans le Bourg de Pô, une dans une maison de la Place du Bois, une dans le Bourg-Dora, une dans le Bourg-St-Donato, une près de la vieille Doire, et une dans la rue Vanchilia. On y distribua 8,000 rations de pain et 92,922 rations de soupe.

Il y a une commission centrale qui surveille la juste répartition qui se fait des rations dans ces salles.

COMMERCE ET INDUSTRIE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE

(*Rue Alfieri, n° 9*)

La Chambre de Turin, qui est une des trois Chambres créées par patentes royales du 4 janvier 1824, a pour but de veiller sur les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, elle

exerce ses bons offices dans toute l'étendue, où la Cour d'appel étend sa juridiction.

Cette Chambre se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un sous-secrétaire, d'un huissier et de 15 membres, élus parmi des banquiers, des fabriquants et des négociants. Cette Chambre préside à une exposition qui a lieu tous les trois ans, d'objets d'industrie commerciale et agricole, et décerne des prix à ceux des exposants qui les méritent; ces prix consistent en des médailles d'or, d'argent doré et de cuivre. Les expositions ont lieu dans les salles du château royal du Valentin.

Par patentes du 20 octobre 1835, cette Chambre fut autorisée à établir une chaire de droit commercial, qui fut ouverte le 2 janvier 1840.

Elle ouvrit une souscription pour former un Musée mécanique, qui doit renfermer toutes sortes de modèles de machines et de dessins.

Le bâtiment où la Chambre a coutume de se réunir, a été fait d'après le dessin de M. *Panizza*, et ne laisse rien à désirer. La façade d'ordre dorique est fort belle. On y admire le rez-de-chaussée, où se réunissent les négociants, il est orné de stucs faits par *Gibelli*, et de peintures comme les autres salles.

BANQUE DE TURIN

(*Rue de l'Arsenal, 11*)

Cet établissement créé par patentes royales du 16 octobre 1847, fait les mêmes opérations que la Banque de Gênes. Elle a un commissaire royal, et un vice-commissaire royal; il y a un conseil de régence, composé de dix membres, de quelques régens provisoires, de trois censeurs provisoires, d'un directeur, et d'un caissier principal.

BOURSE DE COMMERCE

(*Rue Alfieri, n° 9*)

La Bourse de commerce était anciennement dans le monastère supprimé, des religieuses Carmélites, Place-St-Charles, maintenant elle est rue Alfieri. La salle du conseil est ornée de stucs, qui sont l'œuvre d'*Isella*, et de quatre bas-reliefs représentant les quatre parties du monde, œuvre de *Simonetta*.

M. *Paul Morgari* peignit le médaillon de la voûte, représentant un jeune homme assis sur les débris d'un naufrage, ayant à ses pieds une ancre comme symbole de l'espérance et, dans le fond, un monceau de débris de navire. Devant lui, on voit la Liberté du commerce, qui d'une main le aide à se lever, et de l'autre lui montre ces mots *libre échange*, écrits en lettres d'or sur une colonne. Dans le lointain on voit un navire, pour indiquer les pro-

grès du commerce, un Iris qui éclaircit un ciel orageux, et dans le haut on voit un Génie qui tient d'une main trois pavillons de nations alliées, et de l'autre, il tient une corne d'abondance qui verse des perles, des coraux et de l'or.

ÉTABLISSEMENT DU GAZ

(A Porte-Neuve)

Il y a deux établissemens pour le gaz, l'un, et c'est le plus ancien, à Porte-Neuve, et l'autre à Porte-Palais.

Le premier de ces établissemens fut construit en 1838, par une société anonyme de Lyonnais et de Piémontais; vaste édifice qui en réunissant la prévoyance à la beauté de l'architecture, a obtenu les éloges des nationaux et des étrangers.

Ce qu'on y admire le plus, c'est le laboratoire incombustible des fours pour la distillation, construit à arcs aigus, et couvert de tables de pierre, placées sur des barres de fer horizontales.

Le soupirail par où sort la fumée, s'y élève au milieu en forme de tour. Ce laboratoire peut contenir vingt quatre fours; sa longueur est de cinquante mètres; la largeur et la hauteur sont de quinze mètres.

Le charbon fossile placé, pour la séparation, dans de grands bassins de fer fondu, rougi dans les fours par l'action du *cook*, se répand en fluide qui, coulant dans des tuyaux de fer recourbés, traverse un milieu réfrigérant, y dépose ses parties les plus pésantes, c'est-à-dire le goudron minéral et l'eau d'ammoniac, et continuant à couler, ce fluide pénètre dans un grand récipient de fer, où étant forcé de parcourir plusieurs couches de chaux éteinte, il se débarrasse des matières infectes pour passer ensuite, dans un état propre à l'éclairage, dans de vastes cloches de métal que l'on appelle gazomètres.

La capacité de ces gazomètres, d'où le gaz sort avec une pression nécessaire pour alimenter l'éclairage, est de 700 à 800 mètres cubes, tandis que la capacité de l'immense bassin d'eau où on les plonge, est de 1,200 mètres cubes environ.

La société prépare trois gazomètres pour l'éclairage public et privé de la capitale. Les théâtres les cafés, les principales rues, les plus beaux magasins sont éclairés à gaz.

Chaque kilogramme de charbon fossile distillé, produit 0,18 mètres cubes de gaz. Chaque flamme ordinaire peut consumer dans une heure 0,15 mètres cubes de gaz.

Le fond social pour faire face à la dépense de la fondation de l'établissement, et à celle du système général des tuyaux conducteurs, dans les rues de la ville, s'élève à la somme de 1,080,000 francs; ce fond était divisé en 1,800 actions d'environ 600 fr. l'une.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT À GAZ

SOUS LE NOM DE SOCIÉTÉ ANONYME PIÉMONTAISE

(Bourg-Dora)

Le nombre toujours croissant des lumières à gaz fit naître l'idée de fonder un nouvel établissement, afin de fournir la quantité de gaz nécessaire pour les besoins de la capitale. M. Gaudenzio Albani entreprit de l'établir en 1851, et un an après l'établissement était fondé.

La nouvelle usine est placée près de la fabrique dei *zolfanelli*, précisément entre le pont *Mosca* et celui *delle Benne*.

Ce nouvel établissement occupe une surface de 6,000 mètres carrés. On y voit tout autour des bâtimens d'une élégante construction, qui servent à la direction pour les magasins et les laboratoires. La vaste usine s'élève au milieu de ces bâtimens; elle a à l'intérieur 17 mètres de largeur et 50 mètres de longueur; elle est soutenue par dix arcs aigus de dix mètres d'élévation, sur lesquelss'élève une lucarne à spirale qui en rend la construction plus solide et plus élégante, elle est encore utile aux ouvriers sous le rapport de la salubrité. Au milieu de l'usine s'élève la cheminée, semblable à une haute tour, qui au moyen de sa hauteur de 34 mètres, et par sa construction intérieure, met les voisins à l'abri de tout ce qui pourrait les gêner, car elle est faite de manière à ce que les parties nuisibles de tous les combustibles sont absorbées ou détruites par la cheminée. Elle est de forme carrée, pyramidale, représentant un vrai obélisque.

Pour que ce laboratoire ne laisse rien à désirer, on y construit deux grands portiques latéraux.

Les gazomètres ont un grand diamètre, construit en forme de télescope, adaptés aux besoins et au local. Le bassin est construit en gueuse, il a 21 mètres de diamètre, sa hauteur est de 4 m. 50 c.; par conséquent les cloches qui y sont dedans sont de 20 mètres sur huit de hauteur, contenant 2,500 mètres cubes.

Nous ne passerons pas sous silence la fonderie qui fait partie de cet établissement, et qui peut fournir plus de 200 kilomètres de gueuse.

GLACIÈRES

(Rue des Glacières, n° 3)

Le palais des Glacières (maison *Ocardi*), situé sur la place à laquelle il donna son nom, près du sanctuaire de la *Consolata*, est un immense édifice presque inconnu même aux habitants de Turin, mais qui ne mérite pas moins d'être visité par le voyageur instruit. L'ingénieur Panizza, qui en donna le dessin, sut tirer profit même des inconvéniens qui se présentaient. Ne

trouvant pas un fond assez solide pour les fondemens, il prit la résolution hardie de descendre sous terre à une profondeur égale à la hauteur de l'édifice au-dessus du sol; la partie inférieure est d'ordre dorique, et la partie supérieure d'ordre jonique. Un fossé qui s'ouvre au milieu de la grande cour, ornée de fleurs, forme un second vestibule sous terre, éclairé comme par magie, et servant ainsi à donner du jour à l'immense local, qui est salubre, habité, où il y a des boutiques, des ateliers et des écuries. C'est pour ainsi dire un petit monde souterrain, tel que l'aurait imaginé l'auteur des *Mille et une Nuits;* on peut y descendre commodément même avec des chevaux et des voitures; enfin on y trouve mille choses utiles aux besoins de la vie. Cet édifice présente, de quelque côté qu'on l'envisage des escaliers, des chemins de traverse, d'un aspect toujours agréable et pittoresque.

Le petit vestibule de la porte principale, est une rotonde ornée de colonnes d'ordre corinthien, quoique petite, son architecture a du grandiose, et est disposée avec une parfaite harmonie.

Le grand escalier est proportionné à l'étendue de l'édifice; les appartemens sont très-bien disposés et richement ornés de peintures, parmi lesquelles on cite celles de *Orsi* (de Vigevano).

ATELIERS MONCALVO ET BERTINETTI

Le chevalier *Gabriel Capello*, dit *Moncalvo*, fonda cet atelier où travaillent plus de cent ouvriers, et où l'on fait toutes sortes de meubles. Les meubles sortis de cet atelier, et que l'on voit dans le palais du duc de Gênes, prouvent que l'art a atteint un plus haut degré de perfection en Italie que dans les pays étrangers.

L'atelier de *Bertinetti* a déjà acquis en peu d'années beaucoup de réputation, et ne tardera pas à rivaliser avec celui de Moncalvo.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'art de faire des instruments à cordes s'est conservé au même degré de perfection, atteint par Guadagnini de Bologne, qui vint s'établir en Piémont.

Gaétan Guadagnini, de la même famille que le premier, exerce cet art avec autant de succès que ses ancêtres.

François Pressenda établit une fabrique de violons qui peuvent être comparés à ceux de *Stradivari*.

Les pianos à queue de M. *François Weiss* peuvent aussi être comparés à ceux de Vienne.

Quant à l'art de faire des orgues, il est cultivé avec succès par la famille *Concone*. M. *Concone* a fourni des orgues excellentes à un grand nombre d'églises du Piémont.

SALLE D'ARTS ET MÉTIERS

L'Académie des Sciences a destiné une salle au rez-de-chaussée du palais académique, pour y déposer les plus belles productions des arts, inventées ou introduites pour la première fois en Piémont.

En 1831 le ministre de l'intérieur ordonna qu'on plaçât plusieurs modèles et des dessins qui se trouvaient dans la salle du Conseil de commerce, lequel venait d'être supprimé.

Ce musée fut ensuite enrichi de plusieurs machines, offertes par le marquis Lascaris de Ventimiglia, vice-président de l'Académie, et par d'autres académiciens, de sorte que cette salle devint bientôt le dépôt d'une précieuse collection de tout ce qui peut servir au progrès de toute industrie, et surtout au progrès de l'agriculture.

FONDERIE COLLA

(*Stradale S. Maurizio, n. 14 bis*)

Cet établissement de M. Colla, le premier de ce genre qui ait été fondé en Piémont, obtiendra sans doute les encouragements qui le mèneront à sa perfection. Le groupe représentant *il Conte Verde*, composé par le chevalier Palagi, et jeté dans cette fonderie, atteste le talent de M. Colla.

Son atelier est dans l'allée qui conduit à Pô, près de la maison Antonelli.

ÉTABLISSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES

(*Bourg-Dora*)

Les frères Albani établirent en 1833 une fabrique d'allumettes phosphoriques, dont ils étendirent et perfectionnèrent la fabrication à mesure que l'usage en devint plus commun, au point que pendant plusieurs années ils fournirent leurs allumettes dans tout l'Etat, et en envoyèrent une grande quantité à l'étranger. Ce laboratoire occupe ordinairement trois-cents ouvriers. Les frères Albani s'appliquèrent surtout à perfectionner ce produit, et à le réduire à un prix modique pour soutenir la concurrence avec tout autre fabricant. A cet effet ils introduisirent d'autres genres de fabrication qui y ont rapport: actuellement ils fabriquent l'acide sulfureux, l'acide nitrique, le phosphore, la gélatine animale, la soude artificielle, le savon, etc.; et ils atteignirent ainsi un haut degré de perfection dans les produits chimiques, ayant toujours pour but d'améliorer leur premier établissement, celui d'allumettes phosphoriques. Ils eurent l'honneur d'obtenir une médaille de cuivre en 1838, une médaille d'argent en 1844, une autre médaille aussi en argent (à Gênes) en 1846, une médaille d'or en 1851, et une mention honorable à la grande Exposition de Londres

MAGASIN D'ESTAMPES DE JEAN-BAPTISTE MAGGI

(Rue du Pô, n° 56)

Ce magasin est un des mieux fournis qu'il y ait en Italie, je dirais presque une galerie d'estampes classiques italiennes et étrangères, antiques et modernes. En effet, on voit à côté des gravures les plus rares de *Marc Antoine Raimondi* et d'*Albert Durer*, des gravures de *Morghen* et d'autres graveurs modernes les plus célèbres. M. Maggi tient aussi un très-riche assortiment de cartes géographiques, dont plusieurs ont été publiées par lui, comme on pourra le voir dans le catalogue placé à la fin de ce Guide. Cependant il convient dans cet ouvrage d'indiquer les suivantes :

Nouvel Atlas universel de géographie ancienne, du moyen-âge, et moderne, en 44 cartes;

Carte chorographique des Etats Sardes à l'échelle de 1 à 240,000, en six feuilles, avec le plan de 38 villes principales ;

Carte chorographique des Etats Sardes, sur une échelle de 1 à 400,000, en quatre feuilles;

Carte topographique de la ville de Turin et de son territoire;

Plan de la ville de Turin.

Outre ces cartes il a un dépôt de celles que publie le corps royal de l'état-major, ainsi qu'un grand nombre des meilleures cartes topographiques françaises, allemandes et anglaises.

Enfin le Panorama général de Turin, et un nouveau cahier de douze vues principales de Turin, gravées sur acier, forment le meilleur Album que l'étranger puisse emporter de Turin.

IMPRIMERIES

Turin a plusieurs imprimeries qui peuvent être comparées, non seulement aux imprimeries les plus renommées d'Italie, mais encore aux meilleurs établissemens typographiques d'Europe.

Des circonstances politiques ont contribué à en augmenter l'importance et le nombre, tandis que dans les autres Etats d'Italie ces circonstances ont contribué au contraire à les diminuer.

Une des principales et des plus anciennes imprimeries de Turin, est l'Imprimerie Royale, établie en 1740, administrée, dans son commencement, par une société de chevaliers: elle était, jadis, sous les portiques de Place-Château, près du théâtre; ensuite elle fut transférée dans le palais de l'Académie des Sciences, et enfin dans la rue de la Zecca, dans un palais, bâti exprès, sur le dessin de l'architecte Randone. Cette imprimerie royale, comme l'indique son nom, sert à publier tous les actes du gouvernement; on y imprime aussi des livres dans quelle langue qu'ils soient écrits.

Une autre imprimerie, des plus anciennes et des meilleures de

la capitale, qui mérite d'être citée, est celle d'Alexandre Fontana, elle est située sur la petite place de la *Consolata*.

L'imprimerie dite Sociale, est un grand bâtiment situé aux pieds des Remparts, entre l'église de Notre-Dame-des-Anges et le Théâtre-National.

PRINCIPAUX CAFÉS

CAFÉ NATIONAL

(Rue du Pô, 33)

M. l'ingénieur Panizza a donné le dessin de ce café qui n'a peut-être pas d'égal en Europe, si ce n'est le café Pedrocchi, à Padoue.

On est surpris que l'architecte ait su tirer un si grand parti d'un local irrégulier et d'avoir pu faire combiner les ouvertures extérieures irrégulières avec la régularité de l'intérieur. Tous les ornemens en stucs sont l'œuvre d'*Isella*. Entre les colonnes des parois sont placées de grandes et superbes glaces d'un effet magique, surtout le soir. Le médaillon peint à la voûte est l'œuvre du chev. *Gonin*; ce médaillon représente trois Génies, l'un d'eux tient une coupe, l'autre une queue de billard, le troisième tient des journaux.

Les autres figures furent peintes par *Morgari;* on y voit quatre Génies qui montrent les productions des quatre parties du monde.

Le cabinet qui est près de cette salle, du côté des portiques, fut peint par *Umphembahk*, de Francfort.

Les autres salles sont de style dit à la Renaissance, les peintures sont de *Morgari*.

Les deux statues représentant Ganimède et Hébé, sont l'œuvre du sculpteur *Bogliani*, professeur à l'Académie Albertine.

CAFÉ SAINT-CHARLES

(Place-Saint-Charles)

Ce café qui fut pendant si longtemps le plus beau de la capitale, en est encore le plus vaste.

En 1845 un tube du gaz s'étant cassé, cet accident endommagea en partie le sallon, qui fut réparé par MM. *Moja* et *Rusca*, pour ce qui regarde les ornemens; Paul *Morgari* répara les bas-reliefs, en conservant cependant la composition, qui est une des plus belles œuvres de son père; *Vianelli* vernissa le médaillon de *Bellona* qui avait été noirci par la fumée du gaz. Il y a au milieu de cette salle une très-belle fontaine en marbre.

En 1851, on fit le cabinet chinois, qui est à gauche en entrant; ce cabinet peint par *Spintzi* et *Bertrandi*, est remarquable pour sa nouveauté et la précision du style.

CAFÉ SUR LES REMPARTS

Ce café, placé au milieu d'une belle promenade, entouré d'arbres disposés avec symétrie, est d'un aspect admirable, surtout la nuit; l'effet produit par le jeu des lumières ferait croire qu'on voit le palais d'Armide. C'est encore M. Panizza l'architecte qui fit le dessin de ce café.

Quant aux peintures, le professeur *Morgari* fit les figures, et M. *Fea* fit les ornemens. Les statues représentant les saisons, ainsi que le bas-relief qui est autour du sallon, sont l'œuvre de *Simonetta* et de *Dini;* l'ornement en stuc est d'*Isella;* les sept jolis cabinets qui entourent le sallon, furent peints par *Spintzi* et par *Baronino.*

—

Il y a encore d'autres cafés qui, sans être aussi beaux que ceux que nous venons de décrire, méritent cependant d'être vus; ce sont le Café Dilei, le Café de la Confédération Italienne, le Café de la Ligue Italienne, le Café de la Bourse, le Café des Alpes, et le Café du Statut.

PRINCIPAUX HOTELS

—

HOTELS ET AUBERGES

Il y a 17 hôtels à Turin; 28 auberges principales, 29 ordinaires: l'Hôtel d'Europe, Place-Château; l'Hôtel-Féder, rue St-François-de-Paule; l'Hôtel de la Grande Bretagne, rue du Pô; l'Hôtel de Londres, rue des Guardinfanti; Pension-Suisse, rue Charles-Albert, sont les plus renommés.

BAINS PUBLICS

Il y a actuellement à Turin 7 établissemens de bains publics: 1° rue Ste-Thérèse, près de la Citadelle; 2° rue Doragrossa, près de St-Dalmazzo; 3° Rue de Pô, derière l'hôpital de Charité; 4° sous les portiques de Pô, à côté de l'église de l'*Annunziata;* 5° vis-à-vis l'église de la *Consolata,* et enfin l'établissement des bains près de l'église de St-Charles.

CONSTRUCTIONS MILITAIRES

CITADELLE

La Citadelle fut commencée sous Emmanuel Philibert, en 1564, d'après le dessin du célèbre architecte *Pacciotto* d'*Urbino*. Elle fut agrandie sous Charles Emmanuel I, en 1697.

Le bâtiment qui est au milieu de la Citadelle servait de prison d'Etat pour les hommes d'un rang élevé, et rappelle par conséquent de longues douleurs et des cruautés inexprimables.

Quand on a passé la grande porte qui est sous cette tour et qu'on est entré dans l'enceinte de la Citadelle, on voit à droite la maison où habita le souverain pontife, Pie VI, lorsque les Français le conduisirent en exil; à gauche on voit le logement du gouverneur et l'église paroissiale; et un peu plus loin se trouve le lieu de l'ancienne paroisse, maintenant changée en caserne. Vis-à-vis, dans la demi-lune au couchant, on aperçoit le lieu même, où *Pierre Micca* se dévoua à la mort pour sauver sa patrie.

Il y avait dans cette forteresse une chose fort rare et peut-être unique en Italie, c'était une citerne extraordinaire que *Pacciotto* y avait construite avec tant d'art, que l'on pouvait y faire descendre et remonter des chevaux, au moyen de deux escaliers symétriques lesquels aboutissaient à deux côtés opposés, jusqu'à fleur d'eau. Cette citerne admirable fut comblée de cadavres en 1800 par les Autrichiens, et fermée de manière à ce qu'il n'en reste plus aucun vestige.

Comme cette Citadelle a été construite avec des décombres d'anciens monumens qui avaient été démolis par les Français, les murs de la Citadelle renferment sans doute des fragments qui seraient très-utiles à l'histoire du pays.

ARSENAL

L'Arsenal est un vaste édifice de style grave et majestueux, ayant des galeries, des souterrains et de grandes cours; il se trouve à une des extrémités de la ville, dans la rue du même nom.

Ce bâtiment fut commencé sous le duc Charles Emmanuel II, continué sous le duc Victor Amédée II, réparé et agrandi sous Charles Emmanuel III, d'après le dessin de *Devincenti*, chef du corps royal d'artillerie. Il reste encore à construire une partie considérable de l'édifice où sera la porte d'entrée. Le Duc de Gênes a fait un beau dessin pour la façade.

Dans la première cour se trou-

ve le monument élevé à *Pierre Micca*, œuvre du sculpteur *Bogliani*, et fondu en bronze dans l'Arsenal même.

Il y a dans l'Arsenal : 1° l'atelier chimique-métallurgique ;

2° Un cabinet minéralogique, qui est fort riche ;

3° Un cabinet de physique établi en 1814, pour l'instruction des élèves d'artillerie ;

4° Une bibliothèque, fondée en 1812 par Charles Félix ; elle renferme plus de 4,000 volumes ;

5° Une fonderie de canons, où l'on remarque trois fours à réverbère pour fondre le bronze ; l'un d'eux peu contenir 22 mille kilogrammes, l'autre 11 mille et le troisième 2 mille. Il y a en outre deux fours à capsule, l'un pour bronze et l'autre pour fer.

L'atelier des modeleurs est si vaste qu'on peut y modeler en même temps 16 pièces de gros calibre, et plus de 20 pièces de campagne. Il y a près de cet atelier un four et un fourneau à vent. Il y a encore la salle des modèles, établie en 1828, où se trouvent des modèles de tout genre. Dans l'atelier des ciseleurs il y a trois trous pour polir les pièces, et deux machines pour les achever ;

6° Les ateliers de construction occupent de vastes espaces destinés les uns, pour les ouvriers forgerons, et les autres, pour les ouvriers charpentiers. Il y a, à côté du bureau de la direction, la lithographie où l'on fait les dessins du matériel d'artillerie ; la salle des modèles, où l'on remarque le modèle de la barque et celui du char à barque, de l'équipage de ponts piémontais, inventé par le chev. Cavalli ; l'atelier des machines, où l'on voit une roue à cassettes, toute en fer, qui met en mouvement, au moyen de l'eau, toutes les machines employées par les ouvriers charpentiers et par les forgerons : cette roue est aussi une invention du chev. Cavalli.

Quant aux forges, une seule machine à vent a remplacé plusieurs soufflets ;

7° L'atelier où l'on fait toutes les armes, dont se servent les troupes de terre et de mer ; les principales forges sont dans l'Arsenal et à Valdocco, à un quart de mille de la ville : à Valdocco on s'occupe surtout à faire des canons de fusil. Les forges de l'Arsenal ont un atelier où l'on répare les vieilles armes, et elles ont aussi une école pour l'instruction des armuriers.

La salle où sont déposées les armes faites ou réparées, occupent presque tout le premier étage de l'Arsenal. On y monte par un grand escalier, qui aboutit à un superbe vestibule, d'où l'on entre dans la salle ; ce vestibule était anciennement orné de magnifiques trophées d'armes antiques et modernes.

Chaque salle est divisée en trois compartiments, par deux rangs de piliers. Vis-à-vis du vestibule, à l'extrémité des salles, il y a trois magnifiques terrasses, dont la forte construction ajoute à la beauté de l'édifice.

Les établissemens qui dépendent de l'Arsenal sont : l'atelier des bombardiers et la forge des canons à fusil.

Au couchant et sur la même ligne de l'Arsenal, se trouve l'atelier des bombardiers, édifice où l'on prépare les munitions de guerre, et tout ce qui sert aux feux d'artifice.

La nouvelle manière de faire des feux à la congrève fit introduire dans cet Arsenal, entr'autres machines remarquables, une presse hydraulique, à laquelle on a appliqué un mécanisme qui sert à mesurer la force de la compression. Cette presse sert principalement à charger les fusées à la manière des Autrichiens, et à les rendre aussi compactes qu'on peut le désirer. Un alésoir inventé et fait dans l'établissement même, pour former au centre des fusées le vide qui y laisserait le mandrin, si la plus grande compacité qu'exige la composition permettait de les charger dans l'état massif; un alésoir à compression, qui sert à trouer les métaux avec facilité et avec précision, on l'emploie surtout pour trouer les moules des fusées, à l'anglaise.

On y remarque aussi une presse pour faire des balles de plomb, plus pésantes et plus rondes que ne le sont celles fondues dans les moules. Une machine pour déterminer la différence entre le centre de gravité et le centre de figure des projectiles, machine inventée par le chev. Cavalli et exécutée dans l'Arsenal. Une roue hydraulique en fer, pour faire mouvoir les tours et les pierres à aiguiser.

La forge des canons située, comme nous avons déjà dit, à Valdocco, est destinée surtout pour faire les canons des armes à feu de toute espèce.

C'est au moyen de machines hydrauliques que l'on élargit l'intérieur des canons, qu'on les pôlit au tour et à la roue; le reste se fait dans les ateliers à l'aide de différents outils.

La poudrière placée dans le faubourg de Dora dépend aussi de l'Arsenal. Le 26 avril 1852, à 11 heures 3/4 du matin, cette poudrière sauta; cette explosion mit en danger une grande partie de la ville, car dans le magasin à côté il y avait 40,000 kilogrammes de poudre, dont l'explosion aurait sans doute eu lieu, sans le dévouement du sergent *Sacchi*, qui eut le courage d'entrer dans ce magasin et d'en retirer une couverture déjà enflammée.

CASERNES MILITAIRES

QUARTIER DES GARDES DU CORPS DE S. M.

(Rue du Pô, n. 4)

La plus belle caserne militaire de Turin est celle des Gardes du Corps de S. M.; elle fut construite par le comte Dellala de Beinasco, par ordre de Victor Amédée III. Ce bâtiment occupe l'emplacement où était jadis le couvent des Antonins. Il y a une vaste cour, un très-bel escalier et des galeries.

QUARTIER DU CORPS DES CARABINIERS ROYAUX

Le quartier de ce corps est situé Place-Carline, dans le même palais où était autrefois le Collége des Provinces.

QUARTIERS POUR L'INFANTERIE

En 1716, Victor Amédée II fit construire, sur le dessin de *Juvara*, les deux quartiers à Porte-Suze, que l'on nomme, l'un, *San Celso*, l'autre, *San Fedele*. Ces deux quartiers furent regardés pendant longtems comme des bâtimens modèles en ce genre: ils forment une petite place ornée de portiques, et peuvent loger 2,500 hommes.

Il y a deux autres quartiers pour l'infanterie; l'un se trouve à l'extrémité de la rue d'Angennes, et l'autre, vaste et commode, est rue *del Soccorso*.

QUARTIER POUR LA CAVALERIE

La cavalerie était jadis logée dans la caserne dont nous venons de parler, c'est-à-dire rue *del Soccorso*, mais depuis quelques années, elle a pour caserne un bâtiment vaste et commode, que Charles Albert a fait construire à l'extrémité de la rue de la Zecca, du côté du Pô.

Vis-à-vis de cette caserne on voit une jolie place, ornée de quatre fontaines, qui sert pour les exercices militaires. D'un côté de la place on a construit un manége qui a 60 mètres de longueur, et dont la construction est nouvelle pour l'Italie; les arcs de ce manége sont à peu près semblables à ceux proposés par le colonel Emy.

PRISONS ET ÉTABLISSEMENS PÉNITENCIERS

Il y a à Turin cinq prisons: les prisons de la Cour d'appel, les prisons correctionnelles, celles de l'ancien vicariat, et les prisons du commandement militaire, maintenant à la disposition de la *Questura*, pour les hommes, et la prison dite *delle Forzate* pour les femmes. Les premières font partie du palais de la Cour suprême; ce bâtiment d'un aspect triste fut construit sous Charles Emmanuel II, d'après le dessin du comte *Amédée de Castellamonte*. A gauche en entrant se trouve le logement des geoliers et des guichetiers; à droite, les prisons où sont détenus les accusés de délits portant peine corporelle.

Les prisons correctionnelles occupent toute une aile du palais jadis des jésuites.

La maison dite *di Forza*, où

l'on renferme des femmes qui ont commis quelques délits, est à Porte-Suze.

L'*Ergastolo* fut construit en 1762 pour y renfermer les mendians valides ; il est près du Pô, et à peu de distance du château du Valentin.

PRISON CORRECTIONNELLE DITE *LA GENERALA*

Cette prison destinée à renfermer des jeunes gens d'une mauvaise conduite et adonnés à l'oisiveté, est située sur la grande route qui conduit de Turin à Stupinis, à deux mille de distance. On y enseigne aux jeunes détenus un métier, ou l'art de l'agriculture.

JARDINS BOTANIQUES

Turin a des jardins botaniques renommés dans toute l'Europe, pour le grand nombre de plantes rares qu'on y cultive, pour l'étendue et la distribution du terrain, qui présente des allées, des bosquets, des tertres en forme de collines, des cascades et des jets d'eau, enfin tout ce qui peut charmer la vue dans un jardin.

Le jardin botanique qui est à côté du château royal du Valentin, date du règne de Victor Amédée II ; nous en ferons plus tard la description. Le premier qui fut directeur de ce jardin fut Barthélemy Caccia, professeur de médecine. D'abord il était peu étendu, et il n'y avait que 800 plantes ; mais en 1797, on y joignit, par ordre de Victor Amédée III, un espace inculte qui s'étendait en partie au couchant, et en partie au nord.

Au directeur Caccia succéda Vitaliano Donati, qui enrichit le jardin d'un grand nombre de plantes qu'il avait recueillies dans ses longs voyages. Malheureusement, ce directeur étant mort hors de l'Europe, la plus grande partie des semences, des fruits, des dessins recueillis avec tant de soins par ce savant naturaliste, tombèrent entre les mains de personnes qui n'en connaissaient pas le prix, ils furent perdus pour la science.

En 1760, Donati fut remplacé par Charles Allioni, de Turin, qui commença par examiner toutes les plantes qu'on cultivait dans ce jardin, les dépouilla de leurs faux noms, en les appelant de leur nom propre. Le catalogue écrit par Allioni, et que l'on conserve encore dans le jardin, comprend 652 plantes.

Le jardin s'agrandit encore et fut clos d'un mur d'enceinte, qui a trois grilles pour l'entrée du jardin. Parmi les collections de plantes que les botanistes nationaux et étrangers admirent dans ce jardin, nous citerons la collection des plantes alpines, qui ont d'autant plus de prix qu'elles forment un des traits caractéristiques de notre flore.

On y cultive onze mille espèces de plantes, dont quelques-unes sont très-rares.

Parmi les plus rares nous citerons les plantes exotiques suivantes :

Latania chinensis Jacq. — Phœnix farinifera Roxb.— Thrinax parviflora Sw. — Elate sylvestris L. — Cocos nucifera L. — Caryota urens L., mitis Lour — Areca oleracea Jacq. — Cycas circinalis L. — Zamia horriva, lanuginosa, longifolia Jacq. — Colymbea excelsa spr., quadrifaria salisb. — Artocarpus incisus L. F. — Ficus macrophylla Desf. — Coccoloba pubescens L., macrophylla Desf. — Isopogon anethifolius, teretifolius R. Br. — Driandra longifolia R. Br. — Grevillea acanthifolia Sreb. — Brexia madagaparensis Ker., spinosa Linds. — Mungifera indica L. — Ipomoea operculata Mart. — Fabriana imbricata R. P. Epacris impressa Labill, paludosa R. Br. — Curtisia fuginea Ait. — Gesneria tuberosa Mart. Lechenaultia formosa R. Br. — Gustavia augusta L. — Inga Unguis Cati W., guadalupensis Desv. — Hoveo Celsii Bonpl. — Guclandina Bonduc L. — Combretum purpureum Vahl. — Francoa appendiculata Cav., sornhifolia Spr. — Cruteva fragrans Sims.

Les espèces de l'herbier sont au nombre de plus de 40 mille. Il y a aussi une collection de champignons représentés en cire; cette collection est formée de 350 groupes.

L'herbier et le jardin furent enrichis par Charles Albert, des plantes vives, des semences et des bois apportés du Brésil par le prince Eugène de Carignan, et des plantes recueillies par le docteur Casaretto, de Gênes, dans le voyage qu'il fit avec le prince Eugène.

On commença en 1732 a peindre les végétaux cultivés dans les jardins; ainsi on forma une iconographie botanique, qui compte déjà plusieurs milliers de planches in-folio, et cette iconographie est continuée.

ÉTABLISSEMENT ROYAL AGRAIRE-BOTANIQUE

BURDIN AÎNÉ ET COMP., À SAN SALVARIO

Cet établissement date de 1822; il a été fondé par M. François Burdin aîné, et appartient à la Société Agricole Burdin aîné et Comp.; il est formé d'un jardin principal, non loin de l'église de San Salvario, sur la grande allée du château royal du Valentin, et d'une ferme transformée en vastes pépinières entre les routes de Nice et de Stupinis, au sortir de l'embarcadère du chemin de fer de Gênes. A cette ferme est annexé un autre jardin renfermant de riches collections d'arbres et d'arbustes à fruit, de vignes, mûriers, ainsi que des principales plantes fines de pleine terre. Ce jardin est affecté à une école pratique de jardiniers que la Société établit dans les bâtiments de la ferme, et dont l'ouverture est fixée au 1er novembre 1853.

Le jardin principal est clos par d'élégantes grilles en fer, et formé d'une vallée en fer-à-cheval, entourée de serres continues sur un plan régulier d'un effet grandiose, réunissant toutes les

expositions et des plantes de tous les genres et de tous les climats.

La richesse de ce jardin et le commerce des plantes que l'établissement fournit à l'Italie et envoie à l'étranger, jusque dans les contrées les plus lointaines, prennent tous les jours un nouvel accroissement. Une manufacture d'instruments perfectionnés d'agriculture et d'horticulture est annexé au jardin principal, où se trovent aussi les bureaux de la Société.

ÉTABLISSEMENT BOTANIQUE

DE MM. BURNIER ET DAVID

L'établissement botanique de M. Burnier et David, lequel appartient actuellement à Prudent Besson, est à un quart de mille de la ville, sur la route de Rivoli. Il mérite l'attention du voyageur pour le grand nombre de plantes et de fleurs, placées dans des vases, et surtout pour une riche collection d'arbres fruitiers les plus utiles et les plus précieux. L'établissement est destiné en grande partie pour la culture des mûriers, qui s'y trouvent par milliers, principalement ceux des Philipines, et les mûriers dits *morettiani*.

PROMENADES PUBLIQUES

Outre le jardin royal qui est au centre de la ville, Turin est entourée de superbes promenades, qui s'étendent sur un rayon de plusieurs milles.

La plus agréable de ces promenades est, sans contredit, celle du jardin public, rendez-vous du beau monde dans les soirées d'été. Au milieu de cette promenade il y a un café que nous avons déjà décrit, et dont la vue produit un très-bel effet, surtout la nuit, à cause du jeu des lumières.

Ceux qui aiment les lieux solitaires et pittoresques, n'ont qu'à suivre l'allée qui conduit du temple de la *Gran Madre di Dio* à la *Villa della Regina;* cette allée est bordée d'arbres très élevés.

Une autre promenade qui n'est pas moins agréable, c'est la superbe allée qui conduit du pont de Pô à la *Madonna del Pilone*, entre le fleuve et le canal *Michelotti.*

Les allées de la Citadelle sont encore des promenades fort belles et fréquentées par les élégans qui habitent dans les environs de la porte de Suze. A l'extrémité de cette allée commence celle de Rivoli et de Stupinis; et de la porte de Suze, commencent les autres grandes allées, qui vont jusqu'à Pô, en parcourant l'espace qu'occupaient les anciennes fortifications de Turin.

La longueur de toutes les allées publiques est de 36,157 mètres.

Le nombre des arbres est d'environ 18,500.

TORINO

Falkeisen inc. nello studio Stucchi

NUOVO CIMITERIO

BIBLIOTECA CIVICA DI TORINO